




LEGATORIA DI LIBRI
UNIONE COOPERATIVA
ROMA
VIA PIÈ DI MARMO, N.13-14.
VIA DEL BABUINO, N. 71.





JEAN ALARMET

DE BROGNY

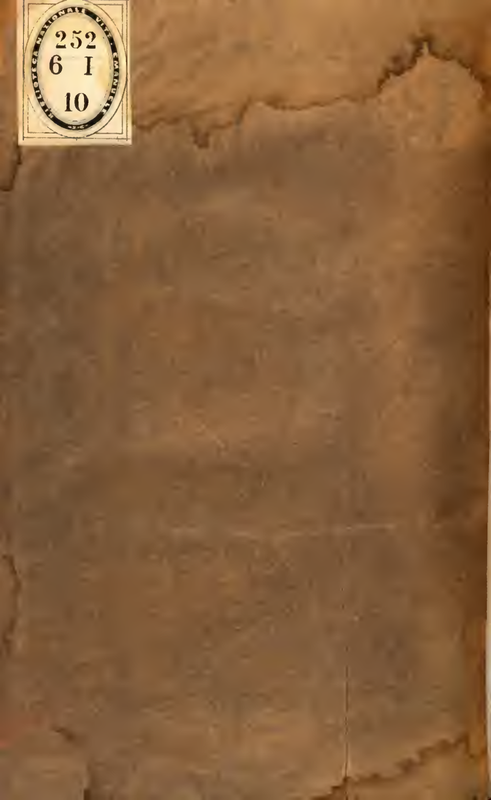
NOTICE HISTORIQUE

du XVI Siècle

par

L'ABBÉ JOSEPH CROSET-MOUCHET

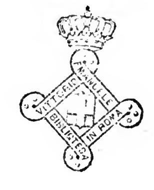
TURIN
DE L'IMPRIMERIE SOCIALE
1847


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
252
6 I
10

NOTICE HISTORIQUE

DU

XIV SIÈCLE.



JEAN ALARMET

DE BROGNY

CARDINAL, ÉVÊQUE D'OSTIE

VICE-CHANCELIER DE L'ÉGLISE ROMAINE

PRÉSIDENT DU CONCILE GÉNÉRAL DE CONSTANCE

XIV SIÈCLE,

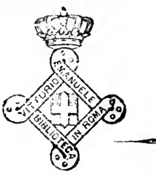
Fin du Grand Schisme d'Occident

NOTICE HISTORIQUE

PAR

L'ABBÉ JOSEPH CROSET-MOUCHET

CHANOINE DE PIGNEROL, PROF. DE THÉOLOGIE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA R. ACADÉMIE DE SAVOIE



« Il divulgar la vita de' proprii grandi, è
« dovere oramai d'ogni letteratura. »
CESARE BALBO *Vita di Dante.*

« Le mouvement général des esprits fait du
« XIV Siècle un Siècle à jamais mémorable. »
CHATEAUBRIAND *Etud. hist. t.* 3, 2 *r., p.* 114,

TURIN

DE L'IMPRIMERIE SOCIALE

1847

AVANT-PROPOS.

Du sein du cahos où se débattaient tant d'élémens hétérogènes aux XIV et XV siècles, dans ces luttes acharnées que se livraient les restes mourans de l'ancienne civilisation payenne et la vigoureuse civilisation que l'Église tirait du fond de l'Évangile pour en répandre les bienfaits sur l'Univers entier, on voit surgir un homme, dont la figure noble et généreuse domina son siècle, dont la voix puissante se fit entendre au jour de la grande lutte, au milieu du bruit et du choc des factions, et dont le bras énergique contribua à poser une digue au débordement de l'erreur qui menaçait alors d'envahir le monde des intelligences. Cet homme, fut Jean Alarmet Cardinal de Brogny : humble

enfant de la Savoie, il monta par tous les échelons des vertus et des mérites les plus rares au faite des honneurs ; il acquit par sa sagesse, par ses lumières et par son expérience, une haute influence sur la marche de son siècle, et il eut toute l'énergie d'un caractère fortement trempé pour résoudre tant de problèmes politiques et religieux dont l'heureuse solution fit faire alors un si grand pas à la civilisation moderne.

Ainsi l'histoire proclame que, parmi les noms illustres que la Savoie a gravés sur la colonne de sa gloire, celui de Jean Alarmet mérite à bien des titres une place distinguée, non pas seulement en raison des services éminens qu'il a rendus à l'Eglise dans les temps les plus calamiteux et les plus difficiles, mais bien aussi parceque notre pays possède encore aujourd'hui quelques-uns des nombreux et magnifiques établissemens dont il a voulu l'enrichir.

J'ai donc cru faire acte de patriotisme, j'ai cru bon et utile de recueillir mes souvenirs et toutes les notes que j'avais prises sur la vie et les faits de ce grand homme. Et, certes ! je sentais mon cœur se dilater d'un noble orgueil, quand à chaque pas que je faisais dans ces re-

cherches, je reconnaissais combien la Savoie est grande et belle dans les hommes illustres, auxquels elle a donné le jour ; quand je voyais qu'elle n'a rien à envier à aucune autre nation en fait de célébrités, et qu'elle peut, à bien des titres, se parer avec orgueil de la gloire de ses enfans, gloire dont les rayons variés convergent à travers les siècles et viennent se refléter sur son front. Tel est le sentiment que ces études historiques faisaient bouillonner dans mon âme. Si des circonstances extraordinaires de ma vie m'ont jeté sur une terre étrangère où j'ai déjà passé la moitié de mes jours, jamais cependant les rapports qui m'unissent à cette seconde patrie d'adoption, quelque doux qu'ils soient, n'ont pu me faire oublier ceux qui me rattachent à mon pays par la fibre la plus forte de mon âme: non, sans doute, la cime glacée des Alpes qui m'en séparent, jamais ne refroidira en moi cette religion de la patrie qui fait palpiter mon cœur aujourd'hui, aussi fortement qu'aux jours de ma première jeunesse. — Qu'il me soit donc permis d'apporter ma pierre dans l'édifice de ce *Panthéon* des gloires de mon pays : et si mon œuvre est loin de répondre à la hauteur et à la sin-

cérité de mes désirs, que, du moins, mes compatriotes veuillent bien rendre justice à l'intention que j'ai eue de payer mon tribut de nationalité. Au reste, c'est aussi un devoir que j'ai cru devoir remplir, comme le dit très-bien un personnage dont le nom et les écrits sont désormais acquis à l' histoire : *il divulgar la vita de' proprii grandi è dovere oramai d' ogni letteratura* (1).

En rédigeant cette Notice Biographique, je me suis attaché à faire ressortir tout ce qu'il y a eu d'extraordinaire dans l'élévation d'un homme que la Providence a pris dans les rangs les plus bas de la société, et qu'elle a porté ensuite au faîte des honneurs et des dignités de l'Église, pour lui donner une glorieuse mission de charité et de paix. — Les phases de cette vie étonnante portent à chaque trait l'empreinte des hauts mérites de cet homme, tout comme chacun de ses pas dans sa noble et longue carrière est marqué tantôt par un service rendu à l'Église et à la société, tantôt par un bienfait versé sur sa patrie. — Personne n'a joué un rôle plus actif et plus efficace pour la pacification de l'Église:

(1) César Balbo, *Vita di Dante.*

mais aussi personne ne vit s'ouvrir devant soi un plus vaste champ à l'activité de son génie, comme était l'œuvre de l'extinction de ce grand schisme d'Occident, qui a donné au siècle XIV une si triste célébrité.

Le Cardinal de Brogny ne porte pas seulement le type de son siècle, mais bien encore le cachet des hautes destinées qui lui étaient réservées. Président du Concile général de Constance, il est, j'oserai dire, la personification de l'esprit et de la mission providentielle de cette auguste Assemblée : le Cardinal Jean Alarmet, comme le remarque très-bien un écrivain dont le nom est aussi cher à la Magistrature de notre pays, qu'aux lettres et à notre histoire nationale auxquelles il consacre son beau talent (1), ce Cardinal *résume en quelque sorte toutes les grandes questions religieuses qui agitaient l'Europe à cette époque.*

On me reprochera peut-être, de m'être trop étendu sur l'histoire de ce Concile. — A la vérité, mon sujet se bornait à l'histoire d'un homme ; mais comme le Cardinal de Brogny a été l'âme et le chef de file de ce grand Concile

(1) M. Léon Ménabréa Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

d'immortelle mémoire, dès-lors il m'était impossible de ne pas l'identifier, dans mon récit, avec l'histoire de ce Concile qu'il a présidé et dirigé dans ses actes les plus importans: ainsi j'ai dû tirer des annales du Concile l'histoire même de ce célèbre personnage.

J'ai aussi fait quelque excursion dans l'histoire politique de cette époque. — Il ne m'était guère possible de m'en abstenir; car, outre que l'histoire du moyen-âge, même vers son déclin et dans son époque la plus rapprochée de nous, est encore couverte de ténèbres qui sont cause que cette grande époque de transition et de dévéloppement est aussi ignorée qu'elle est mal appréciée, j'ai vu qu'il était impossible de comprendre lè sens et la portée des actes de ce Concile, et de saisir le fil de tout ce qui a été accompli alors pour rendre la paix à l'Église et au monde, sans bien connaître avant tout l'histoire de cette époque orageuse, et sans être préalablement bien instruit sur les rapports de l'Église avec la société politique, sur les relations des nations entr'elles et sur les annales particulières des peuples qui ont eu plus de part dans l'œuvre de pacification. Sans cela il y a danger de se four-

voyer dans la recherche des événemens qui ont signalé ces temps obscurs : ainsi, si l'on voit quelquefois que des écrivains modernes, même de haut mérite, ont tantôt exagéré, tantôt rabaissé la portée des décrets et des actes du Concile de Constance, c'est qu'ils ne se sont pas assez appliqués à étudier sous leur véritable aspect historique, soit les circonstances au milieu desquelles ce Concile a été célébré, soit l'assiette de la société politique et religieuse à cette époque, époque tout-à-la-fois de luttes, de transition, de restauration.

Mais quels que soient les sujets que je touche dans le cours de cette Notice, je me suis fait une loi invariable de ne puiser qu'aux sources les plus pures et les plus certaines : l'histoire du Concile de Constance, - celle de l'origine et des suites du Grand Schisme, tracée par les historiens contemporains les plus dignes de foi, - le tableau de l'état de la société européenne à cette époque, fait par les écrivains les plus recommandables de notre temps, - des notes, des manuscrits inédits qui m'ont été communiqués par mes amis, au nombre desquels la reconnaissance m'impose le devoir de nommer M. l'Abbé Ma-

guin qui a déjà si bien mérité de l'histoire de notre Clergé et de notre pays par ses savans travaux historiques et polémiques : - telles sont les sources où j'ai puisé ; tels sont les documens que j'ai consultés, et sur lesquels j'ai assis les faits que j'avance, et les jugemens que je porte sur les hommes et sur les événemens avec lesquels le Cardinal DE BROGNY a eu des rapports.

I.

Origine de Jean Alarmet. — Ses parens. — Son enfance et sa profession primitive. — Rencontre de deux Religieux. — Ils le conduisent à Genève. — Ses succès dans les hautes sciences. — Le *Cordonnier-prophète*. — Il va à Rome. — Son retour dans sa patrie.

JEAN FRACZON-ALARMET naquit en l'an 1342 de pauvres parens villageois, à Brogny, hameau de la Commune d'Annecy-le-vieux, situé sur le penchant occidental du riant côteau qui s'étend des bords pittoresques du Lac d'Annecy jusqu'aux rives du torrent Fier. — Il n'est pas rare que l'admiration qu'excite le nom des grands-hommes ait cherché tantôt à voiler leur berceau, tantôt à l'entourer de circonstances extraordinaires, comme pour rendre leur grandeur d'autant plus remarquable, que leur début dans le monde fut plus vulgaire et leur primitive condition sociale plus obscure: ainsi l'artiste ménage habilement les ombres, et emploie avec art le clair-obscur pour faire ressortir davantage la beauté et l'harmonie du tableau. Mais ici l'histoire éloigne toute fiction merveilleuse, elle dissipe tout conte inventé à plaisir, pour ne rap-

porter que des faits incontestables: et si elle établit d'une manière qui ne peut plus permettre le moindre doute la basse extraction de notre JEAN ALARMET, elle a soin en même temps de rapporter fidèlement les circonstances extraordinaires auxquelles il fut redevable de voir ses hauts talens et ses brillantes qualités soustraits à l'obscurité de son origine.

Son père Jean Fraczon n'était qu'un pauvre pâtre du hameau de Brogny. Le métier de gardien de pourceaux, qu'il avait exercé lui-même dans son enfance, fut aussi la première profession qu'il donna à son jeune fils (1). Deux Religieux, traversant le village de Brogny pour se rendre de Rome à Genève, rencontrèrent par hazard cet enfant sur leur chemin. Ces bons Religieux avaient d'abord remarqué sur sa physionomie enfantine l'empreinte d'une âme élevée, active et intelligente. Aussitôt ils entament un colloque avec lui: cet entretien fortuit, excité d'abord par la curiosité, fut bientôt assaisonné par la plus généreuse bienveillance. A la justesse et à la vivacité de ses réponses, à la naïveté de ses saillies, à la noble candeur de tout son maintien, il leur fut facile de reconnaître que le métier, auquel le hasard de sa naissance et de sa condition l'avait condamné, était trop au-dessous des talents qu'ils avaient découverts en lui. — C'en fut assez pour que, pris d'une affection aussi vive

(1) BERENGER, *Hist. de Genève*, t. I. ch. 6. — SPON, *Hist. de Genève*. — FLEURY, *Hist. Eccl.* — BESSON, *Mém. hist.*

que généreuse envers le jeune Alarmet, aussitôt ces dignes Religieux avisassent aux moyens de le tirer d'une telle abjection. — A l'instant ils lui proposent de l'emmener avec eux à Genève et de là à Rome, lui promettant de fournir à son entretien, et de lui procurer tous les moyens d'acquérir l'instruction et l'éducation à laquelle sa condition ne lui eût jamais permis d'aspirer. — Jean sourit à cette proposition généreuse, qui venait lui assurer un meilleur avenir en lui procurant dès lors cette double culture de l'esprit et du cœur, qui seule peut féconder le germe des vertus et former ainsi la véritable grandeur de l'homme; aussi son âme ardente accueillit-elle avec transport cette offre généreuse. Quel motif, d'ailleurs, aurait pu la lui faire rejeter? Pouvait-il craindre de rencontrer quelqu'obstacle dans la volonté de ceux qui lui avaient donné le jour? Helas! sentant eux-mêmes l'impossibilité où ils étaient de cultiver les brillantes qualités qu'annonçait leur jeune enfant, admirant d'ailleurs, avec leur foi vive et simple, le doigt de la Providence dans le hasard merveilleux de cette rencontre, ils durent faire le sacrifice de leur tendresse au bonheur de l'avenir de leur enfant chéri. Mais combien de larmes ne dut pas leur coûter une si douloureuse séparation, en voyant s'éloigner d'eux, peut-être pour toujours, ce tendre objet de leur affection et de leurs espérances, cet enfant qu'ils avaient espéré d'avoir un jour pour consolateur et pour soutien de leurs vieux ans? Néanmoins, pleins de confiance dans la pieuse bienveillance de ces

bons Religieux, ils remirent entre leurs mains cet enfant chéri, après avoir versé sur lui les trésors de cette bénédiction paternelle à laquelle il est donné de soutenir et d'assurer le bonheur de la postérité à travers les péripéties de la vie. Usage admirable et touchant ! que la foi seule a pu établir, puisqu'il n'y a qu'elle qui puisse, au nom de Dieu, dire à l'homme devenu père: = C'est de moi que ton autorité relève, car c'est de moi seule que découle toute paternité dans le ciel et sur la terre : que ta bénédiction, image de celle de mes miséricordes, soit aussi le gage de ma protection, la richesse de ceux sur qui elle tombe; et qu'elle chasse loin d'eux les jours d'amertume et de douleur. = *Eccl.* 3. 10. *Prov.* 10. 22.

L'heureuse rencontre, qui détermina le sort de notre jeune Alarmet, était aussi bien l'heureux présage de ce qui était réservé à son avenir. Dès cet instant l'affection tendre et généreuse que ses protecteurs lui avaient vouée, n'eut plus de bornes: elle ne se démentit jamais.

Arrivés à Genève, les Religieux placèrent Jean de manière à lui procurer tous les moyens de suivre l'enseignement public des Lettres, qui se donnait alors avec beaucoup d'éclat dans cette ville. — Dès les premiers jours de son installation à Genève il lui arriva de nouveau un de ces faits surprenans, par lesquels la Providence se plait à laisser entrevoir des destinées plus extraordinaires encore. — Un jour, comme il achetait un paire de chaussures chez un cordonnier

de la ville, il lui manqua *six deniers* pour lui en solder le prix intégral. A la vue de l'embarras de ce pauvre jeune homme, l'artisan se prit à sourire avec bonté; puis il lui en fit crédit en disant: « Vas, mon enfant, « tu me les payeras quand tu seras Cardinal ». Cette espèce de raillerie, qui accompagna le don que le cordonnier venait de faire à Jean, fut comme un pronostic de ce qui devait lui arriver un jour: et Jean devenu en effet Cardinal, se rappelant sa dette doublée par la reconnaissance, la paya largement au *Cordonnier prophète*.

Pendant le séjour que firent à Genève les protecteurs de Jean, celui-ci fréquentait assidument les écoles de cette ville: et chaque jour sa diligence et son amour passionné de l'étude l'enrichissaient de nouvelles lumières, et lui faisaient jeter plus d'éclat parmi ses condisciples. — On aurait dit que la Providence se complaisait à ne rien lui refuser de tout ce qui pouvait former son jeune cœur et développer son intelligence. — Ses progrès étaient aussi brillans que rapides: et bientôt les succès académiques de notre jeune *pâtre* fixèrent sur lui l'admiration des maîtres et des disciples. Sa vivacité et la pénétration de son esprit, le feu de son imagination avaient percé à travers la candeur et la simplicité de son caractère: sa piété et la régularité exemplaire de ses mœurs attirèrent sur ses études les plus abondantes bénédictions du Ciel; et bientôt il devint la lumière, l'ornement et le modèle des nombreux jeunes hommes qui fréquentaient ces célèbres écoles.

Cependant, le moment arriva où les protecteurs de Jean devaient quitter Genève pour retourner à Rome. — Fidèles à leurs promesses, aussi bien que constants dans leur affection envers leur jeune protégé, glorieux eux-mêmes des brillans succès dont ils l'avaient vu couronné à Genève, ils résolurent de l'emmener avec eux à Rome. — A Genève, Jean avait fait ses premiers pas dans l'ardue carrière des Lettres et des Sciences; mais à Rome il devait gravir les sommités des hautes Sciences philosophiques, théologiques et canoniques: et celui qui avait brillé avec tant d'éclat dans les écoles de Genève, ne devait point être inférieur à lui-même dans les écoles de Rome. Toujours ferme et constant dans son amour pour l'étude, toujours fidèle à la piété, esclave de la religion de ses devoirs, Jean marchait sans relâche de succès en succès, de vertus en vertus; et il arriva bientôt au terme de ses cours d'études, avec l'âme riche de qualités brillantes et de hautes vertus, et avec l'intelligence ornée de connaissances aussi variées que profondes, qu'il avait puisées aux sources pures et riches des écoles de la Capitale du Monde chrétien.

Mais quelle que fût l'ardeur de notre jeune homme pour l'étude, elle n'absorbait pas tellement les affections et les pensées de son âme généreuse et noble, au point de lui faire oublier ceux qui lui avaient donné le jour et les lieux qui l'avaient vu naître. Non sans doute: l'âme de Jean était trop bien née, pour qu'il perdît jamais le souvenir et l'amour de sa patrie, et qu'il

effaçât de son cœur l'affection la plus tendre envers ses parens dans leurs vieux jours. Cette double pensée parlait plus haut dans ce cœur où la piété avait jeté de si profondes racines: elle ne faisait que doubler ces mêmes sentimens par la longueur de son absence du toit paternel. — A peine eut-il été couronné des honneurs académiques à Rome, que, cédant au besoin de satisfaire les premières affections de sa vie, il résolut d'aller revoir son vieux père et sa patrie; et ses généreux protecteurs consentirent à cette pieuse résolution. — Cependant il ne pouvait faire qu'une bien courte apparition au milieu des siens; car il avait hâte d'accomplir d'autres desseins: s'il revoyait ses parens chéris, c'était pour leur donner un dernier adieu avant de se séparer d'eux pour toujours: se sentant de plus en plus conduit par la main de la Providence par des sentiers extraordinaires, il avait arrêté d'embrasser la vie monastique et de s'y consacrer à Dieu.

De retour dans sa patrie, rendu au sein d'une famille chérie, qui pourrait exprimer les larmes de joie que versa cet enfant bien-aimé en revoyant le toit paternel, en serrant contre son cœur un vieux père qu'il avait peut-être perdu l'espoir de revoir, lorsqu'il s'en sépara pour la première fois? Qui pourrait peindre le bonheur de ce père tendre et affectueux qui revoyait enfin, et qui pressait contre son sein, l'objet de toute sa tendresse, après tant d'années d'éloignement? C'était plus que de l'amour qu'éprouvait le cœur de ce père envers ce fils bien-aimé; c'était de la vénération envers

l'enfant chéri de la Providence ; c'était de l'admiration pour ses glorieux succès, présage heureux d'un avenir plus glorieux encore (1).

(1) Voyez, sur la première partie de la vie du Cardinal de Brogny, VAN-DER-HARDT t. IV. p. 7. — DUCHÊNES, *Cardinaux francais* t. I. p. 693 seq. etc.

II.

Il entre dans l'Ordre des Chartreux. — *Philippe le Hardi*, Duc de Bourgogne, l'honore de sa faveur. — La Papauté à Avignon — Coup d'œil sur l'état politique et religieux de l'Europe à cette époque. — Grégoire VII et Jules II. — Grégoire XI rétablit le Siége Pontifical à Rome. — Sa mort. — Election d'Urbain VI. — Protestatiou des Cardinaux à *Fondi*. — Élection de *Robert de Genève* sous le nom de Clément VII, qui rétablit la papauté à Avignon.

Après avoir satisfait les premiers besoins de son cœur, et épanché toute sa tendresse dans le sein de ses parens, Jean s'arracha de nouveau de leurs bras pour accomplir enfin le dessein qu'il avait formé dès long-temps. — Il entra dans l'ordre des Chartreux : l'amour de l'étude, de la retraite et de la contemplation, une humilité profonde, par laquelle il ne cherchait qu'à s'effacer lui-même au milieu de ses propres succès et au sein du monde qu'il frappait d'admiration, le portèrent à choisir, de préférence à tout autre, cet ordre religieux. Dans la solitude de cet ordre il se promettait de trouver un aliment incessant à l'ardeur de son intelligence, à l'activité de son esprit ; là

sa haute et tendre piété pouvait, sans craindre d'être troublé par le tumulte du siècle, se nourrir à loisir des choses de Dieu; là enfin, loin du bruit et du tourbillon du monde, son caractère éminemment méditatif pouvait faire habituellement *sa conversation dans les cieux*; où est-ce, en effet, si non dans l'ombre et dans la solitude, que murissent les germes des grands hommes et des grands événements?

Cependant, le silence, l'obscurité et l'abnégation du cloître ne devaient pas éteindre le brillant éclat que Jean avait jeté jusqu'alors dans les écoles de Genève et de Rome. On dirait presque que cette lumière ne devait être pour quelque temps cachée sous le boisseau dans le cloître, quepour en sortir bientôt plus brillante. — Le moyen dont la Providence se servit encore pour tirer Jean de sa retraite monacale, fut de susciter de nouveau quelques circonstances imprévues qui le firent remarquer par *Philippe-le-hardi* Duc de Bourgogne, alors chaud partisan des Papes d'Avignon. Ce fut en effet dans cette ville que Jean fut appelé, soit par les instances de ce puissant Prince qui tenait alors dans ses mains les rênes de la France, soit par la constante bienveillance des bons Religieux ses premiers protecteurs qui s'attachèrent à parachever l'œuvre de leur charitable protection. — Dès qu'il fut arrivé et établi à Avignon, le Duc de Bourgogne eut fréquemment occasion de le connaître de plus près: bientôt il apprécia l'élévation de ses talens et de ses mérites, et dès lors il ne cessa de le combler de ses faveurs, de le couvrir

de sa protection, et de l'honorer de son estime et de sa haute bienveillance.

La ville d'Avignon, depuis quelque temps rivale de Rome, florissait alors de toute la splendeur de la Cour Pontificale qui y attirait de toute part les hommes les plus distingués, les personnages les plus éminents des nations étrangères. — Les troubles qui avaient déchiré l'Italie pendant un long cours d'années, la fureur des factions rivales des Guelfes et des Gibelins qui s'en étaient disputé la domination, les révoltes incessantes des petits peuples d'Italie contre l'autorité légitime, les émeutes qui ensanglantèrent la ville de Rome et en bannirent la paix et la sécurité, peut-être encore l'esprit de nationalité des Pontifes, français d'origine, qui s'étaient succédés sur le siége de S. Pierre pendant une longue suite d'années, telles avaient été les causes qui enrichirent Avignon des dépouilles de Rome, et qui privèrent celle-ci de son ancienne splendeur (1).

Arrêtons-nous un instant à examiner l'état de l'Europe et de l'Église au moment où Jean Alarmet débutait sur le théâtre de la vie publique.

(1) Monsieur le comte César Balbo, dans son admirable *Abrégé de l'histoire d'Italie* dont il vient d'enrichir la littérature contemporaine, avec la rare justesse qui le distingue dans l'appréciation des événemens historiques, a bien raison d'envisager comme un dangereux malheur, comme une grande faute aussi bien politique que religieuse l'*infausta traslazione, l'infrancesarsi de' Papi* (Della Storia d'Italia sommario, lib. VI. §. 24. p. 194). — Chateaubriand lui-même avoue que l'établissement de la Papauté à Avignon *fut un bien pour la France, mais un grand mal pour la Chrétienté.*

Le schisme qui avait déchiré l'Église de J. C. lorsque le pouvoir excentrique de la force séculière s'était attaché à fausser l'élection des Pontifes, reparaissait plus sombre et plus terrible que jamais, pour rouvrir les plaies à peine cicatrisées qu'il avait faites autrefois à l'Église et à la Religion. — L'Empire pesant de tout son poids sur le Nord de l'Italie, obéissant à la même tendance qui jadis avait déchainé les peuplades barbares du Septentrion sur les riantes et riches provinces de la Péninsule Italique, ne pouvait réussir dans ses plans d'envahissement, ni asseoir sa fatale domination sur des bases durables, qu'autant qu'il aurait réussi à confisquer à son profit la prépondérante autorité des Papes, ou tout au moins à paralyser leur action, souvent lente, mais toujours efficace, de paix et de civilisation (1). — Que l'on jette

(1) J'invoque ici le témoignage d'un homme dont le nom est l'objet de la sympathie générale et dont les hautes doctrines philosophiques éminemment catholiques exercent déjà une si grande influence dans le monde intellectuel. Si jamais cette *Notice* tombe sous ses yeux, qu'il agrée ce faible hommage en retour de l'amitié bienveillante dont il m'honore! Voici sa pensée: « La potestà imperiale fu un vero « fuordopera negli ordini civili del Medio Evo, e la causa principale « del loro indebolimento, onde naquero l'Eterodossia o li scismi del « secolo sedicesimo, e le menzogne della civiltà moderna ».

Et plus bas : « L'unità nazionale ed universale non potea e non « dovea nascer dall'erede di Cesare, ma dal Successor di Pietro, non « da un Principe armato e guerriero, ma da un Pontefice inerme e « pacificatore, dal Sacerdozio Cristiano. Al Papa e non all'Imperatore « spettava il creare le società moderne: due potenze diverse, supre- « me e gareggianti, doveano impedirsi invece di aiutarsi nella pietosa « opera. Onde se i Pontefici non poterono compierla e talvolta erra- « rono chiamando gli stranieri in Italia, o trasportando in Francia

les yeux sur les sanglantes annales de ce Moyen-âge, autant calomnié qu'il est méconnu, partout l'on verra d'une part la faction Gibeline inféodée aux Impériaux, trahir la cause sacrée de la nationalité Italienne, et déchirer le sein de la patrie, ou bien la jeter esclave dans les fers de l'étranger; de l'autre l'on verra les Guelfes, animés et dirigés par les Papes, faire des efforts héroiques pour la défense de l'Église et de la nationalité Italienne, toutes deux également menacées par les hordes du Nord. Alors on sera forcé de reconnaître que ces mêmes Papes, que l'on a accusés d'avoir si chaudement pris en main la défense de la cause des peuples, ont bien mérité, par cela seul, de la civilisation, et qu'ils n'ont agi ainsi, que parceque, à cette époque, l'indépendance de l'Église était intimément liée à celle de l'Italie. — Les Papes alors ne pouvaient défendre l'Église comme leur mission divine leur en faisait le devoir, sans faire en même temps tous leurs efforts pour protéger les petits États qui partageaient l'Italie contre les attentats de l'étranger: tant les destinées politiques de l'Italie sont intimément liées à celles de l'Église qui y a planté son siége!

L'œuvre d'émancipation et d'affranchissement avait commencé dès le milieu du XI siècle: ce fut *Hildebrand* (Grégoire VII) qui arbora la bannière régéna-

« la Sedia loro, ciò si deve attribuire principalmente alla competenza « dell'Aquila colle Somme Chiavi ».

V. Gioberti, *Introd. allo Stud. della Filos.* t. II, part. I, cap. 5; art. 6 pag 227 seq.

trice, et qui commença l'œuvre; ce fut *Julien De La Rovere* (Jules II) qui l'acheva quatre siècles plus tard: la mission de ces deux grands Papes fut la même; aussi leurs destinées offrent-elles de frappantes analogies.

« Grégoire VII, dit Feller, né avec un grand cou-« rage et élevé dans la discipline monastique la plus ré-« gulière, avait un désir ardent de purger l'Église « des vices dont il la voyait infectée, surtout de « l'abolition de la simonie, appuyée alors de toute « l'autorité Impériale (1) ». On ne peut assez s'étonner de voir combien, à cette époque, l'autorité des Empereurs étreignait dans ses serres de fer toutes les branches de la hiérarchie ecclésiastique depuis le Pontificat jusqu'au dernier des bénéfices. — Grégoire lui-même dut en subir l'humiliante épreuve; car à peine promu sur le St-Siége de Rome à la place d'Alexandre II, il dut différer son intronisation de plusieurs mois, jusqu'à ce que son élection eût reçu le consentement du bon plaisir de l'Empereur Henri IV. A tel point d'asservissement était réduite l'Eglise par l'autorité impériale, la quelle, dit Voltaire lui-même, (2) « avait tout en-« vahi; les empereurs nommaient aux evêchés, et Henri IV « les vendait ». — Certes! si jamais il suffit d'exposer la condition des temps les plus calamiteux pour justifier les mesures de rigueur employées à diguer le torrent qui

(1) FELLER, *Dict. Hist.* art. *Grégoire VII.*
(2) VOLTAIRE, *Annales de l'emp.* année 1076.

menaçait de tout emporter, c'est à coup sûr le récit de l'état des choses à l'époque de Grégoire VII: cela seul justifie abondamment la conduite énergique de ce Pape pour y apporter d' efficaces remèdes. L' heure était donc sonnée, ou jamais, de briser ces chaînes avilissantes. Hildebrand l'entreprit: ses successeurs, et surtout Boniface VIII, animés du même esprit, continuèrent la même tâche (1), et Jules II y signala la hauteur et l'énergie de son caractère (2).

Julien De La Rovere est une des gloires de notre

(1) Monsieur César Balbo op. cit. lib. vi. §. 32. p. 219.

(2) On a beaucoup crié contre la prétendue usurpation des Papes sur le temporel des rois; une telle accusation trahit ou ignorance ou mauvaise foi: si l'on s'était appliqué d'avantage à connaître la condition des temps et l'esprit des institutions, on aurait, au contraire, admiré avec reconnaissance la conduite des Papes. Ecoutons M. de Chateaubriand (*Etud. hist.* t. III; *Analys. rais de l'hist. de France* 2e *race* p. 71): « pour expliquer la puissance temporelle du saint Siége, on est « allé chercher des raisons d'ignorance et de religion, qui sans doute « contribuèrent à l'augmenter, mais qui n'en étaient pas l'unique « source... La Papauté marchait alors à la tête de la civilisation, et « s'avançait vers le but de la société générale. Et comment ces monar- « ques sans sujets, sans armées, fugitifs même et persécutés lorsqu'ils « lançaient leurs foudres.... auraient-ils pu détrôner les rois, avec un « moine, une parole, une idée, s'ils n'eussent été les chefs de l'opi- « nion? Comment dans toutes les régions du globe des hommes chré- « tiens auraient-ils obéi à un prêtre, si ce prêtre n'eût été la personnifica- « tion de quelque vérité fondamentale? Aussi les Papes ont-ils été « maîtres de tout tant qu'ils sont restés Guelfes ou démocrates: leur « puissance s'est affaiblie lorsqu'ils sont devenus Gibelins ou aristo- « crates. L'ambition des *Médicis* fut la cause de cette révolution: pour « obtenir la Tiare, ils favorisèrent en Italie les armes impériales, « et trahirent le parti populaire: dès ce moment l'autorité pontificale « déclina, parce qu'elle avait menti à sa propre nature, abandonné « son principe de vie». V. l'excellent ouvrage de M. l'abbé Magnin, *Hist. de la Papauté.*

pays (1): élevé sur le siége de Rome sous le nom de Jules II, il portait le cachet de son siècle; siècle de déchiremens et d'agitations, de troubles et de guerres de toute espèce. Génie entreprenant et éminemment Italien « il aurait voulu, dit Feller (2), comme ses pré-« décesseurs, chasser les étrangers de l'Italie; et il cher-« chait à renvoyer les Français au-delà des Alpes ..... « il ne les aimait pas, parcequ'ils perpétuaient les guerres « de l'Italie par des prétentions et des vues de conquête « toujours renaissantes ». Prenons acte de ce double aveu, pour la défense de la gloire de Jules, si indignement outragé et calomnié. Oui, il ne fit que continuer l'œuvre et l'esprit de ses prédécesseurs, et s'il agit avec vigueur contre Louis XII en l'excommuniant et en frappant son Royaume d'interdit, il ne le fit que pour repousser les injustes agressions de ce monarque ambitieux, et dont les prétentions envahissantes remplissaient de troubles la Péninsule depuis les Alpes jusqu'au fond des Abruzzes. — Tout en rejetant la fable inventée par un écrivain satyrique de cette époque, et prônée depuis lors par les historiens Protestans, qu'il ait un jour *jeté dans le Tibre les clefs de St-Pierre pour ne retenir que l'épée de St-Paul*, il n'en est pas moins incontestablement glorieux pour ce Pape d'avoir su se prévaloir sagement des premières contre un Roi de France, et d'avoir fort bien employé la seconde contre un Empereur d'Allemagne, rivaux en guerre, et émules

(1) Il est né à *Albizzola* près de Savone.
(2) Feller, *Dict. hist.* art. *Jules II.*

d'ambition démesurée et d'empiétemens sur les droits de l'Église: mais ce qui fait éclater son esprit de foi, son amour de la Religion, et son zèle pour l'indépendance de l'Église, dont il était le centre, le chef et le premier pasteur, c'est d'avoir attaché son nom à cet admirable Dôme de S[t]-Pierre de Rome dont il plaça la première pierre en 1506 (1).

Ainsi, grâces aux efforts surhumains des souverains Pontifes, l'Église après une lutte de quatre siècles s'était enfin affranchie de la tutèle des Césars. Alors l'élection des Papes était passée des mains de l'Empire dans celles du Clergé. — Mais peut-être aurait-on désiré que le Clergé de Rome eût mis plus de mesures, plus de modération et de prudence, plus de circonspection et de dignité, et, à coup sûr, plus de calme dans l'exercice de ses droits reconquis et dans l'usage de sa liberté recouvrée. Le schisme reparut, peut-être parcequ'alors l'Église de Rome n'avait pas assez couvert l'élection des Papes de toutes les garanties dont elle était capable. — Ainsi l'œuvre de Dieu eut de nouveau à soutenir

(1) « Jules II, dès qu'il eut ceint la Tiare, conçut les plus glorieux « projets pour l'affranchissement de l'Eglise.... Il mourut, comme il « vecut, *sans peur et sans reproche*, et sur son lit de mort où il allait « rendre sa belle âme à Dieu, il pardouna à ceux qui avaient trahi le « Vicaire de J. C. mais en exigeant qu'ils se réconciliassent avec l'E- « glise». - AUDIN, *Hist. de Léon X*, t. II. chap. 1. — « Per aver esso ultimo « dei papi, fatto udire questo gran grido (d'emancipazione), il nome « di lui rimane glorioso e caro nelle memorie italiane » C. BALBO op. cit. lib. VII. §. 4. p. 246. — Tel est l'homme que Charles Quint s'efforça de faire interdire par le conciliabule de Pise: les chefs de cette misérable intrigue furent deux Cardinaux, sujets de cet empereur, *Carvajal* et *Saint-Sévérin*.

les efforts les plus acharnés du schisme et de l'hérésie conjurés contr'elle.

Ce fut au milieu de telles circonstances que Jean Alarmet arriva à Avignon. — Après s'être remis à fréquenter, comme simple écolâtre, les écolesde cette ville, il voulut encore y recueillir les honneurs académiques: et là, on le vit de nouveau, comme autrefois à Genève et à Rome, remporter de brillans succès qui lui attirèrent l'admiration de ses maîtres et de tout ce qu'Avignon renfermait alors d'hommes savans. Ce fut aussi dès lors qu'il commença à se concilier l'attention, puis la bienveillance du Pontife qui pour lors régnait sur le Siége papal en cette ville.

J'ai dit plus haut que les Papes, français d'origine, soit dans le but de se soustraire à l'anarchie des factions qui ensanglantaient Rome et l'Italie entière, soit en vue d'orner leur propre patrie de l'éclat de la Papauté, avaient transporté leur Cour à Avignon (1). — Mais le temps était venu, où la cessation des troubles qui avaient dépouillé Rome des splendeurs du Pontificat, devait amener l'heureuse restauration de ses droits.

Pressé par les instances du peuple Romain, par les vœux de l'Italie entière et surtout du Clergé de Rome, Grégoire XI résolut enfin de rétablir dans cette ville le siége de la Papauté. — Il accomplit son dessein; mais à peine arrivé dans cette capitale de la Chrétienté, il mourut

(1) « Clemente V, non potendo la sedia, piantovvi la residenza che « continuò colà intorno a 70 anni ». C. Balbo op. cit. lib. vi. §. 20. pag. 180.

le 27 mars 1378 (1): on aurait dit que la Providence eût attendu que ce Pape accomplît le rétablissement du S[t]-Siége Apostolique à Rome, pour l'appeler à recevoir l'éternelle récompense de cet acte de restauration: d'ailleurs ce Pape ne cessa jamais de s'applaudir d'avoir accompli cet acte, puisque selon un biogra-« phe (2) s'il fut mécontent des Romains, et s'il regreta « pour cela d'avoir abandonné le séjour d'Avignon, « il ne pouvait cependant assez se louer du bien qu'il « avait fait, par son retour, à l'Église et à l'Etat ».

Aussitôt après la mort de Grégoire XI les membres du Sacré Collége, qui étaient retournés à Rome à la suite du Pape, ouvrirent le Conclave. — Mais bientôt cette sainte assemblée fut troublée par les vociférations du peuple Romain qui demandait à grands cris un Pape *natif de Rome ou au moins d'Italie* (3). — Ce fut dans de telles circonstances et au milieu de telles alarmes que le choix des Cardinaux tomba sur *Barthélémy Prignani* Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI, homme d'une force d'âme et d'une énergie de caractère poussée

(1) Feller place sa mort en 1377, je ne sais sur quel fondement. Voyez Simondi *hist. des rép. it.*, ch. 50, année 1378. Personne ne s'employa plus activement auprès de Grégoire XI pour l'engager à retourner à Rome, que deux grandes saintes femmes, sainte Cathérine de Sienne, et sainte Brigide de Suède.

(2) Feller liv. cit.

(3) La foule criait dans les cours du palais et sous les fenêtres du Conclave, *lo volemo romano, lo Papa, o almanco almanco italiano* (Thomas de Acerno, *De elect. Urbani VI*; Sismondi *Hist. des rép. It.* ch. 50, année 1378. Voyez aussi Cesare Balbo *Storia d'Italia*; Bercastel lib. VI. §. 24. p. 191. Pelier de la Croix t. VII. liv. 45.

quelquefois jusqu'à la dureté et à l'obstination, et qui purent à certains titres lui attirer des reproches d'excessive rigueur et d'inflexible opiniâtreté (1). — Une lettre encyclique signée par les seize Cardinaux qui avaient composé le Conclave, annonça au monde chrétien l'élection du nouveau Pape (2).

Mais comment se fit-il que, après avoir proclamé si solennellement leur élection, et couronné le Pontife qu'ils venaient eux-mêmes de placer sur le trône de la Papauté, ces mêmes membres du Sacré Collége, excepté trois qui restèrent à Rome, se retirèrent à Anagni, ensuite à Fondi, et que de-là ils protestèrent contre leur propre fait et même contre leurs serments? C'est là un de ces événemens graves que l'histoire rapporte, mais sans les expliquer et sans en assigner les causes

(1) Les historiens contemporains les plus dignes de foi sont assez d'accord à reconnaître le caractère altier et impétueux d'Urbain VI; son secrétaire et confidentiel, Thomas d'Acerno en parle en ce sens. — Sismondi dit, sur la foi de tous ces historiens, « qu'il était difficile « que le choix pût tomber sur un homme plus imprudent, plus em« porté, plus vain qu'Urbain VI: il avait tout ce qu'il fallait pour « s'attirer la haine de tout le monde » (*Hist. des rép. it.* ch. 50. p. 104), et il ajoute que s'est à cela qu'il faut attribuer la scission des Cardinaux qui proclamèrent la nullité de son élection, et commencèrent ainsi lo schisme. — M. Balbo est aussi juste et plus modéré dans le jugement qu'il en porte «Urbano VI fù zelante italiano, zelante Papa, « ma imprudente forse ed avventato » — cit. p. 195.

(2) Cette Encyclique est rapportée par Raynaldi *Annal.* 1378. t. XVII. p. 9. — Ces détails sont tirés de la narration de deux auteurs contemporains, Thomas d'Acerno *de creatione Urbani* VI, p. 723, — et Thierry de Nyems *de schismate* liv. I. chap. 2. N° 2 et *de vita Joannis XXIII.* Les plus célèbres jurisconsultes du temps, tels que Baldo, regardent l'élection d'Urbain VI comme légitime. V. MAIMBOURG liv. I.

à défaut de monumens sur lesquels elle puisse baser un jugement sûr et impartial. Souvent, le voile qui cache la vérité historique est l'œuvre de ceux-là mêmes dont l'honneur était intéressé à la laisser ignorer à jamais : des espérances déçues, des projets d'élévation avortés, une ambition froissée, des intrigues dévoilées, une crainte mal fondée de paraître aux yeux du monde comme vaincus par les circonstances et par les clameurs d'une populace en émeute ; telles furent peut-être les causes qui amenèrent un si déplorable événement. La postérité jugera l'égarement audacieux qui osa élever autel contre autel dans le Sanctuaire du Seigneur, et qui entraîna une suite infinie de violences, de troubles et de maux capables d'accabler l'Église de J. C., si elle n'était qu'un établissement purement humain, et si elle n'avait pour garant de son indéfectibilité la parole infaillible de son divin Auteur.

Par cet acte de protestation datée du 9 août 1378 (1), les Cardinaux de Fondi prononcèrent la nullité de l'élection d'Urbain VI et procédèrent à celle d'un nouveau Pape.

La difficulté des circonstances dans lesquelles ces Cardinaux se trouvaient, et la consommation de leur œuvre, réclamaient de leur choix un homme de tête et d'énergie, habile à trouver des expédiens prompts, et à s'en prévaloir, actif, entreprenant, ferme dans l'exécution de ses plans, inébranlable au milieu des orages qui s'amoncelaient de toute part, et placé assez haut par son rang et par sa naissance, soit pour résister aux têtes couronnées qui se seraient élevées contre son

(1) Sismondi, ouvr. cit., ch. 50, p. 105.



élection, soit pour se prévaloir des liens du sang et de l'amitié avec les Princes de l'Europe afin de les gagner à son parti. — Cet homme ils le trouvèrent dans *Robert de Genève* (1), revêtu de la pourpre par Grégoire XI, et chargé par lui de plusieurs missions dans la Romagne : il fut élu par les Cardinaux de Fondi, et prit le nom de Clément VII. — Robert était fourni de toutes les qualités propres à remplir dignement le Siége de St-Pierre (2) : doué de science et d'érudition, plein de tact et de prudence, et orné de manières douces, affables et insinuantes, il aurait fait fleurir la Religion,

(1) Cette élection eut lieu le 20 septembre 1378, SISMONDI, ch. 50, p. 108. — Robert était fils d'Amé III comte de Genève ; et ainsi il était allié de la Maison de Savoie. Pelier de La Croix n'hésite pas affirmer ici que « ce schisme ne vint en effet que du conflit d'inté« rêts et de passions entre les Cardinaux français et italiens, joint « à la roideur de caractère et de la conduite du Pape Urbain VI ». *Hist. de l'Église* t. VII, liv. XLV, p. 337.

(2) M. Sismondi s'abuse dans le jugement qu'il porte sur Robert de Genève ; il dit, en parlant de son élection (ch. 50) que « son génie « et son caractère ferme et entreprenant firent oublier (aux Cardi« naux de Fondi) le massacre de Cesena, et les horreurs de la guerre « de Romagne ». C'est à tort que ces scandales, lors même qu'ils seraient prouvés, sont rejetés sur la personne de Robert. Il avait été envoyé en Romagne par Grégoire XI, non en qualité de Général des troupes pontificales, mais seulement à titre de Commissaire pour ramener les rebelles à l'obéissance : or les troupes, dont Robert appuyait sa mission, étaient cette fameuse *Compagnie de Bretons* forte de 6000 chevaux, et de 4000 fantassins, et commandée par le terrible *Jean de Maletroit*, lequel, au témoignage même de M. Sismondi, *surpassait en férocité tout ce qui s'était vu jusqu'alors*. — Disons donc, que ces événemens et ces catastrophes ne furent que des malheurs de la guerre, et que Robert, loin d'en avoir sa réputation souillée par cette tâche de sang, aurait été dans l'impuissance d'empêcher ce massacre et ces horreurs.

et il aurait gouverné sagement l'Église s'il fût venu en des temps meilleurs : mais alors, joué peut-être dans sa religion et dans sa bonne foi, il crut s'asseoir en paix sur le plus beau trône du monde . . . et il se précipita dans un abyme de maux.

III.

L'Archevêque de Vienne fait Jean Alarmet son Grand Vicaire dans la ville de Roman. — Clément VII lui confie l'éducation du jeune Comte de Genève son neveu. — Il le fait Evêqne de Viviers, puis Archevêque d'Arles. — Il lui donne le Chapeau de Cardinal. — Coup d'œil snr la position de Clément VII sur le Siége d'Avignon. — Mort de ce Pape

Ce fut vers le commencement du Pontificat de Clément VII à Avignon, que Jean Alarmet vint dans cette ville. Les nouveaux succès qu'il y remportait et la haute réputation qu'il acquérait de jour en jour, lui attirèrent les faveurs des personnages les plus illustres, dont le patronat, uni à celui des Ducs de Bourgogne, ouvrit un vaste champ à son activité et à sa haute capacité. Ainsi l'Archevêque de Vienne, reconnaissant en lui un homme profondément versé dans les sciences sacrées, s'empressa de l'attirer dans son Diocèse. Il le nomma son Grand-Vicaire dans la ville de Roman qui faisait partie de cet Archidiocèse (1). — Ce fut là, et dans cet emploi que

(1) Oraison funèbre du Card. de Brogny prononcée par *François Blanchi di Villata.*

Jean commença à mettre en œuvre les théories qu'il avait puisées dans les écoles; ce fut là que la pratique administrative, dans cette partie du vaste et ancien Diocèse de Vienne, actualisa ses vastes et profondes connaissances théorétiques, et commença à le former au maniement des affaires les plus importantes de la Chrétienté.

Les travaux et les soins assidus que réclamait de Jean son nouvel emploi et son éloignement d'Avignon, ne purent pas cependant altérer les souvenirs qu'y avaient laissés ses premiers succès. Sa réputation d'ailleurs s'accrut encore par la sagesse de son administration dans le Diocèse de Vienne. De toute part on recourait à lui pour lui soumettre les questions les plus épineuses en matière de droit: les plus habiles Canonistes recherchaient son opinion comme une importante garantie de la leur; et les Grands du siècle n'étaient pas moins avides de son amitié que de ses lumières.

Dès lors, Jean Alarmet ne pouvait échapper à l'œil pénétrant de Robert de Genève. — Clément VII savait trop apprécier les hommes à leur juste valeur, il était trop habile à les placer selon leur talent et leur capacité, pour ne pas reconnaître quel parti il pourrait tirer un jour du nom et des lumières de Jean Alarmet. Il résolut donc de se l'attacher. —Mais avant de l'élever aux plus hautes charges de sa Cour, il voulut le soumettre à une épreuve délicate dont sa famille devait recueillir les plus heureux résultats.

Clément VII avait auprès de lui un jeune neveu qu'il

affectionnait tendrement : il ne crut mieux faire que de confier à Jean Alarmet le soin de son éducation (1). Ce jeune prince, doué de talens distingués, fit bientôt, sous la sage direction de son nouveau Mentor, les progrès les plus étonnans. Grâce aux soins qu'il en reçut, il sut allier à l'amabilité du caractère et à une vivacité chevaleresque, les connaissances les plus solides et variées ; au point que Clément, auprès de qui les succès de l'élève étaient une nouvelle preuve de l'habileté du maître, ne crut pas trop faire pour le récompenser de si importans services, en le plaçant sur le siége épiscopal de Viviers.

A peine promu à l'Épiscopat, Jean Alarmet sut apprécier toute l'importance de sa nouvelle dignité et de la charge que Clément VII venait de lui confier, sans cependant se faire illusion sur les épines qu'il devait rencontrer dans cette importante carrière. Les liens qui l'unissaient à son Église, à laquelle il avait voué tout son amour et toute la sollicitude de son zèle, lui firent une loi de ne s'appeler désormais que du nom de sa ville épiscopale : ainsi dès lors on continua à l'appeler *l'Évêque de Viviers*.

Cependant Clément VII, dans l'estime duquel Jean Alarmet grandissait de jour en jour, commença dès lors à l'élever par degrés aux plus hautes dignités de l'Église. — Il le transfera d'abord à l'archevêché d'Arles qu'il n'occupa que peu de temps ; puis il le créa, en 1385 (2),

(1) VILLATA, *Oraison funèbre.*

(2) Lenfant, dans son *Histoire du Concile de Constance*, pretend que

Cardinal-prêtre du titre de S.te-Anastasie: plus tard il lui confia encore l'administration du Diocèse de Genève, après la mort de Jean de Courtecuisse (1423) (1).

Mais le but de Clément, en élevant Jean Alarmet aux premiers honneurs de sa Cour, n'était pas sans doute de l'éloigner de sa personne: il ne voulait pas se priver de l'appui et des lumières d'un homme aussi distingué que l'était le nouveau Cardinal de Viviers. Il le retint auprès de lui: et dès lors il commença à l'initier aux secrets de la haute administration de l'Église; puis il lui confia successivement des missions administratives et diplomatiques de la plus haute importance; et chaque jour voyait s'accroître l'estime et la confiance de Clément envers le Cardinal de Viviers en raison des heureux résultats de sa coopération. Et certes! si jamais homme eut à déployer de la prudence, de l'énergie, et une profonde sagacité, et dut réclamer ces qualités dans les hommes de son parti qu'il associait au maniement des affaires les plus délicates et les plus importantes, ce fut sans contredit Clément VII dans la position exce-

l'Archevêque d'Arles a été créé Cardinal deux ans plutôt, c'est à-dire dès l'an 1383: mais je ne trouve pas de documens qui justifient cette assertion: la date que je donne est déterminée par les documens les plus authentiques.

(1) Besson *Mém. Eccl.* p. 24. — Le nom de ce Jean de Courtecuisse est célèbre dans l'hist. de l'Église de France: ce fut lui qui prononça, en Sorbonne, un fameux discours pour terminer ce Schisme. Il remplit quelque temps les charges de *Chancelier* de l'Université de Paris; nommé à l'Evêché de cette même ville, il refusa d'en prendre possession plutôt que de prêter serment d'*hommage lige* au Roi d'Angleterre, alors maître de la France. — Il fut, quelque temps après, placé sur le siége épiscopal de Genève.

ptionnelle et si difficile dans laquelle il se trouvait engagé. — Combattre celui dont il ignorait peut-être la légitimité et le bon droit, — lutter contre la foi d'un grand nombre de peuples attachés au Siége de Rome, — tenir tête aux Princes et aux Rois protecteurs de son rival, et, avec tout cela, s'affermir sur un trône qu'il ne voyait pas placé sur un abyme, et retenir sur son front une tiare que tant de mains puissantes s'efforçaient d'en arracher, telle fut la triste destinée de Clément VII dans ces temps orageux. Quelque puissantes que fussent les ressources qu'il puisait dans son génie, dans le raffinement de sa politique, et dans l'influence qu'il tenait de sa haute position, il aurait sans doute fini par succomber à tant d'efforts réunis contre lui, sans l'appui des hommes extraordinaires dont il sut s'entourer, et parmi lesquels figure au premier rang le Cardinal de Viviers.

Fera-t-on à cet illustre Prince de l'Église un crime de l'appui qu'il prêta à un Antipape? Mais quelle justification ne tire-t-il pas de sa haute probité, de sa justice sévère, et de son ardent amour pour le bien de la Religion et de l'Église, vertus qui ornèrent à un si haut dégré la grande âme de ce Cardinal ? Quel est l'homme impartial et sensé, qui, à la vue des travaux, des voyages, des efforts incessans de cet homme pendant une longue suite d'années et en face des plus redoutables ennemis et des difficultés les plus graves, pour le rétablissement de la paix et de l'union dans l'Église, pourra déverser sur sa mémoire le reproche ou le blâme? Ne

contemplant les choses et les événemens de son époque qu'à l'horizon d'Avignon, n'ayant pas alors une connaissance précise et exacte des causes et des circonstances qui avaient amené cette fatale scission, qu'il déplorait d'ailleurs dans toute la sincérité de son âme, est-il étonnant qu'il ait pu être surpris dans sa religion et dans la simplicité de son opinion, et qu'il se soit attaché à l'obédience de Clément VII avec la même sincérité et bonne foi que les Vincent Ferrier, les Pierre de Luxembourg, les B. Colette (1), et plusieurs autres éminens personnages, que l'Église a cependant élevés sur ses autels à la vénération de la postérité? — Sans doute, pour nous qui sommes si éloignés de l'époque et du théâtre où ces événemens se sont passés, et mainte-

(1) Remarquons en passant comment la divine Providence a pris soin d'imprimer le cachet évident de la sainteté de ses serviteurs sur les principes constitutifs de son Église. Au milieu même du choc d'intérêts si opposés, au sein des luttes de rivalités si puissantes, l'histoire rappelle les noms les plus recommandables par leur haute sainteté confirmée par des miracles éclatans: chaque obédience compte les siens: Saint Vincent Ferrier, le B. Pierre de Luxembourg, la B. Colette de Corbie, suivaient les Papes d'Avignon; sainte Cathérine de Sienne, et sainte Brigide de Suède, étaient de l'obédience de ceux de Rome; et cependant l'Église leur a décerné les honneurs de ses autels. Tant il est vrai que cette divergence d'opinion quant au fait et au droit des personnes, ne touchait nullement à la foi dont l'objet essentiel est le *principe*. — Ainsi le Seigneur prenait soin de sauver sa cause de celle des hommes; et là où les passions humaines les plus violentes se disputaient avec acharnement le pouvoir souverain dans l'Église, cette Église restait ferme et inébranlable sur la *Pierre* sur laquelle elle a été fondée par son divin Auteur. V. *Histoire de la Papauté* par M. MAGUIN, chap. dernier. — Le Card. LITTA, *Lettres* sur les 4 art. de la Décl. de France. - CHATEAUBRIAND, *Ét. hist.* t. III, *Analy. rais.*

nant que l'histoire déroule avec la plus sévère exactitude les annales de ces temps calamiteux, nous avons plus de garanties et plus de preuves pour asseoir le jugement historique que nous portons sur les choses et sur les hommes qui ont figuré dans ces crises fatales. Mais alors que le *fait* était enveloppé dans des ténèbres presqu'inextricables, souvent le nuage et le tourbillon soulevé par le choc des opinions et des rivalités ne permettait pas de saisir le véritable aspect des choses ; les personnages contemporains les plus remarquables ont pu être entrainés dans une erreur matérielle pour l'appréciation de ces événemens. Mais, dès que le souffle de la Providence a dissipé ce nuage, la vérité se montre dans toute sa pureté, et alors il est aisé de faire la part de chacun, de respecter la justice des droits incontestablement acquis, et de laisser, à qui il appartient, le tort et le blâme d'une ambition inquiète et envahissante.

Le moment arrive où la tombe va s'ouvrir pour engloutir à la fois tant d'efforts et tant de grandeurs en recevant la dépouille mortelle de Clément VII. — Ce Pape, après seize ans de pontificat à Avignon, frappé d'apoplexie foudroyante, descend de son trône dans le tombeau ; il mourut le 16 septembre 1394. — C'est sur cette tombe que l'histoire juge maintenant de la justice des titres et des actes de l'homme qu'elle renferme : mais aussi c'est là qu'elle rend un juste hommage à la grandeur d'âme, à l'élévation et à l'énergie du caractère, à la puissance du génie, à la prudence consommée, je dirai même à la bonne foi dans l'égarement et aux

excellentes qualités, qui auraient rendu cet homme digne d'une meilleure cause, et qui l'ont fait grand et puissant même sous les coups de sa mauvaise fortune (1).

(1) Le témoignage et le jugement que prononce sur ce Pape Pelier de la Croix est plein de justesse: « Clément VII, malgré sa dou-« ceur, sa bienfaisance et une grandeur d'âme digne de son extra-« ction, fit bien des fautes, dont sa papauté douteuse et chancelante « fut presque toujours la cause » liv. XLVI de l'*Hist. de l'Égl* ans 1393 et 94, p. 409.



IV.

Élection de Pierre De Lune. — Son portrait — Sa fourberie à capter les suffrages des Cardinaux. — Son parjure. — Le Cardinal de Viviers est fait Évêque d'Ostie et Vice-Chancelier de l'Église Romaine. — L'Université de Paris. — Son plan de pacification. — Il est adopté. — Pierre d'Ailly et le Maréchal Boucicault envoyés par Charles VI à Bénoît XIII. — Les Cardinaux à Villeneuve — Prise d'Avignon — Pierre De Lune se retire dans la citadelle — Sa fuite.

A peine les dépouilles mortelles de Clément VII avaient-elles été ensevelies dans l'église des Célestins d'Avignon, que les Cardinaux de son obédience se disposèrent à lui donner un successeur. — Le 24 septembre ils entrèrent en Conclave; et le 28 suivant les suffrages se réunirent sur la personne de *Pierre De Luna*, Aragonais, agrégé au Sacré Collége par le Pape Grégoire XI.

Au portrait que l'histoire trace de cet homme, on ne sait, dès l'abord, s'il mérite plutôt l'éloge que le blâme. — Pierre de Lune était profondément versé dans la Jurisprudence civile et canonique, et il passait pour un des hommes les plus savans de son temps : mais son caractère était le jouet d'une versatilité inconcevable,

laquelle était en lui aussi bien un système d'ambition que le fond même de son naturel. — Après avoir abandonné l'étude du Droit qu'il avait jusqu'alors suivi avec beaucoup de distinction, il prit la carrière des armes, qu'il quitta de nouveau pour reprendre ses premières études. — Les leçons de Droit qu'il donna publiquement à Montpellier lui avaient acquis la réputation d'habile Jurisconsulte, et lui avaient concilié l'estime de Grégoire XI qui le fit Cardinal du titre de *Sainte Marie in Cosmedin*, dès l'année 1375 (1). — Sans doute, on ne peut contester à cet homme une grande pénétration, une érudition aussi vaste que solide et variée en matière de droit : mais aussi toutes ces excellentes qualités étaient dominées et ternies en lui par une ambition démesurée, par une soif insatiable du pouvoir, et par une prodigieuse obstination de caractère, défauts qui marqueront à jamais son nom du blâme de l'histoire, et qui feront peser sur lui le crime, je dirai de plus, la honte d'avoir sacrifié l'unité de l'Église, la tranquillité de l'Europe et la paix du monde à la fureur de son ambition, et d'avoir entravé par son orgueil inoui la marche de la civilisation que la société nouvelle, sortie du moyen-âge, demandait à l'Église qui la portait dans ses flancs, et qui seule avait mission de la répandre et de la consolider sur la face du monde. — Mais cette civilisation, de même que toute œuvre divine, ne peut être qu'un

(1) On rapporte que Grégoire XI dit à Pierre de Lune en lui donnant le chapeau de Cardinal : *Prenez garde, mon fils, que votre lune ne s'éclipse un jour* (V. Maimbourg liv. v).

fruit de paix : l'orage la dessèche, ou en arrête le développement (1).

Clément VII, dans le but de conquérir ou de conserver à son obédience les Rois qui régnaient alors sur différentes parties de l'Espagne partagée en plusieurs petits Royaumes, crut que personne ne pouvait mieux convenir à son plan et en obtenir tout le résultat qu'il en attendait, que le Cardinal Aragonais. — Il le chargea donc de plusieurs légations auprès de ces Princes.

Ce fut dans le cours de ces missions que Pierre de Luna s'appliqua à gagner l'attachement de ses compatriotes, lesquels devaient être un jour son unique et extrême appui. Mais l'arme à laquelle il devait tous ses succès, et qui lui était si familière, c'était une fourberie et une dissimulation des plus raffinées. Fleury l'atteste lui-même, quand il rapporte que Pierre de Luna, lors de sa légation en Espagne, ne laissait pas que de blâmer ouvertement Clément VII du peu de soins qu'il prenait pour rendre la paix à l'Eglise par l'extinction du schisme qui la déchirait : de même aussi dans une autre mission qu'il remplit en France auprès du Roi Charles VI il ne cessait de faire entendre à ce monarque, à ses Conseils et à l'Université de Paris, que, si jamais le sort l'appelait à succéder à Clément, il se serait efforcé de rendre, à quelque prix que ce fût, la paix à l'Europe et à l'Église ; et qu'il n'aurait pas cru faire un plus bel

(1) Voyez le portrait que fait de Pierre de Luna le continuateur de Bercastel, Pelier de La-Croix *Histoire de l'Église* liv. XLVI, p. 410 seq.

usage de la dignité qui lui serait conférée, que de l'abdiquer et la sacrifier ainsi à la paix et à l'unité. « C'est « ce qui fit, continue Fleury, que les Cardinaux d'Avi-« gnon, croyant qu'il parlait sincèrement, se pressèrent « si fort de l'élire Pape (1) ». — Bien plus, comme les Rois d'Aragon et de France pressaient les Cardinaux d'Avignon de surseoir à l'élection, afin de simplifier l'œuvre de pacification, ces Cardinaux, dit ailleurs le même historien (2), « pour faire voir qu'ils voulaient « tous bien sincèrement l'union, comme en effet la plus-« part la voulaient de bonne foi, ils signèrent un acte « par lequel ils promettaient entr' autres choses avec « serment sur les Sts-Évangiles, que celui qui serait élu « Pape procurerait l'union de tout son pouvoir, jusqu'à « prendre la voie de cession en se déposant du Ponti-« ficat, si la plus grande partie des Cardinaux jugeait « qu'il fût à propos de le faire pour le bien de la paix. « Cet acte fut signé par dix-huit Cardinaux...... Le « Cardinal Pierre De-Lune était le seizième ». — Non content d'avoir signé cet acte avec tous les autres Cardinaux, Bénoît XIII, après son élection, voulut encore la ratifier solennellement.

Cependant la Chrétienté était fatiguée du schisme, et l'Europe, des déchiremens politiques qu'il avait enfantés. De tout côté les peuples et les Rois réunissaient leurs instances pour arriver au but tant désiré. —Charles

(1) Fleury, *Hist. Eccl.* liv. 100.
(2) Fleury, *Introd. à l'Hist. Eccl.* du 15e siècle N° 47. — Pelier de la Croix, *Hist. de l'Égl.*, liv. xlvi, p. 410.

VII, qui venait de remplacer son père Charles VI sur le trône de France, envoie à Bénoît XIII une ambassade solennelle composée de ses deux frères, les Ducs de Berry et de Bourgogne, et du Duc d'Orléans pour engager ce Pape à remplir enfin sa promesse jurée. — L'Europe entière demandait à grands cris la pacification. D'une part on était convaincu que ces funestes scissions affaiblissaient considérablement l'Église dans les combats qu'elle avait à soutenir contre l'hérésie naissante de Wiclef en Angleterre, de Jean Hus et Jérôme de Prague dans le cœur même de la Bohême. De l'autre, les Souverains, quoique désunis entr'eux, voyaient néanmoins avec inquiétude que ces disputes acharnées passaient du Sanctuaire dans l'État, et qu'elles ne faisaient que fomenter l'esprit de révolte, et envenimer davantage les factions qu'ils avaient à combattre. En effet, dans plusieurs pays de l'Europe le schisme fournissait aux différents partis une bannière de ralliement, comme aussi bien de nouveaux prétextes de rébellion. L'histoire trace un tableau effrayant de l'état politique de l'Europe à cette époque dont nous parlons (1).

Il était donc temps que le calme succédât à la tempête, et la paix aux déchiremens de l'Europe. Mais c'était *de la Maison de Dieu* que la régénération devait sortir : c'est de là qu'elle devait descendre ensuite dans toutes les classes de la société européenne. — Le Clergé de France, dans sa célèbre assemblée de l'an 1395 (qui

(1) Frezet, *Hist. de la Maison de Savoie* — Denina, *Rivol. d'It.* — Sismondi.

est reconnue comme un Concile national) avait fait le premier pas pour la pacification. — Prenant à la lettre le serment des Cardinaux d'Avignon, le moyen qu'il voulait employer était la voie de *cession*. Mais trois ans plus tard, le Clergé, de concert avec le Roi de France, persuadé que cette voie de cession ne remplirait pas le but, tint un nouveau Concile national en 1398 : on y confirma le décret de la première assemblée de 1395, et de plus on décréta la soustraction d'obédience (18 juillet 1398). Ce décret Synodal de tout le Clergé de France réuni fut confirmé par un édit royal du 29 août suivant (1). — Tel fut le parti que l'ambassade, mentionnée plus haut, proposa à Bénoît XIII, par l'organe de Gilles-Des-Champs, docteur de Sorbonne, lequel accompagnait les Princes comme le conseil de cette ambassade. Il est donc incontestable que, à l'avénement de Pierre De-Lune sur le Siége pontifical, partout on se sentait pressé par le besoin de se réunir dans la foi sous le régime d'un seul premier Pasteur, Vicaire visible du Divin Fondateur de l'Église.

Les Cardinaux de l'obédience de Bénoît, confiant dans la promesse qu'il avait solennellement jurée et ratifiée lors de son élévation au Pontificat, se reposaient en paix sur sa bonne foi : ils se trompèrent, et l'orgueil de cet Antipape ne tarda pas à dissiper toute illusion sur sa fidélité à sa parole jurée. — Bénoît avait réussi dans son plan : il venait enfin d'atteindre le but auquel vi-

(1) Fleury, *Hist. Ecc. Introd. au* xv*e siècle*, pag. 21 et 23.

sait son insatiable ambition ; après tant d'efforts il voyait enfin son front ceint de cette tiare si ardemment soupirée. Dès-lors jetant entièrement le masque, il crut pouvoir se jouer impunément de la crédulité des peuples, et de la bonne foi des Cardinaux qui l'avaient élu, aveuglés par leur confiance dans ses propres promesses. — L'hypocrisie et la ruse avaient été les échelons par lesquels il s'était élevé au faîte des grandeurs ; la ruse et l'hypocrisie furent encore les moyens qu'il sut employer avec une constance prodigieuse pour s'y maintenir pendant une longue suite d'années. Épouvantable exemple d'un orgueil inoui et violemment satisfait !

Les Cardinaux ne tardèrent donc pas à reconnaître l'inique déception dont ils avaient été victime par leur aveugle confiance dans les sermens de Pierre de Lune. — Dès lors les liens qui les unissaient à lui se relâchèrent. Envain Bénoît s'efforçait-il de faire oublier sa fourberie, sa duplicité et son parjure par toutes sortes de largesses : envain ne négligeait-il rien pour se les attacher en leur prodiguant des richesses et des honneurs : une telle tactique pouvait bien les éblouir ; mais jamais elle ne réussit à les entraîner dans son parjure. — Bénoît avait espéré de donner plus de consistance et plus de solidité à son parti, en créant, dès le commencement de l'année 1398, le Cardinal de Viviers Jean Alarmet *Évêque d'Ostie et de Velletri*, titre auquel était attachée la dignité de *Vice-Chancelier de l'Église Romaine*. Ce moyen de faveurs ne réussit pas à ébranler la loyauté de ce Cardinal, ni à altérer sa fidélité au dessein qu'il avait formé de

se vouer tout entier à l'œuvre de la pacification de l'Église : jamais, ni sa justice sévère, ni son zèle ardent pour la paix et le triomphe de la Religion, ne lui permirent de transiger avec ses devoirs ni avec les principes de sa conscience dans ses plans de réunion et de pacification.

La réunion était donc l'unique expédient qui se présentait à l'esprit et aux vœux de tous pour fermer les plaies que le schisme avait faites à l'Église, le seul qui fût désormais l'objet de la sollicitude de tout homme sincèrement ami de l'ordre et de la paix. Ce fut aussi le but unique auquel visait dès lors le Cardinal de Viviers, et auquel il consacra toute l'activité de son zèle, tout le poids de son nom, de son expérience et de son autorité, toutes les ressources de son influence. Aussi le voit-on dès cet instant employer tout son crédit pour gagner à cette œuvre le Collége des Cardinaux d'Avignon, dont il était l'âme, le soutien et le chef.

Cependant l'Université de Paris, qui compte parmi ses titres de gloire d'avoir été un des instrumens les plus actifs et les plus puissans dont s'est servi la Providence pour le triomphe de sa cause divine en ces temps orageux, cette célèbre Université, cette *fille aînée des Rois Très-Chrétiens*, et qui en ces temps-là exerçait une immence influence sur l'Église de France, sur le corps de l'Episcopat français, sur les Conseils du Roi Charles VII, et, au déhors, sur les plus célèbres Universités de l'Europe, l'Université de Paris, dis-je, avait enfin réussi à faire adopter son plan de pacification par le Roi

et par le Clergé de France. Il avait fallu revenir sur ce qui avait été proposé dans l'assemblée du Clergé de 1395 : car le projet d'arriver à la paix par la voie de *cession* était incomplet ; il pouvait devenir illusoire : on l'abandonna. — Le moyen que l'Université proposait comme le plus simple, le plus expéditif, était la *soustraction d'obédience, et la convocation d'un Concile Œcuménique*. Tel fut le système adopté par l'assemblée de 1398. Mais avant d'en venir à l'exécution immédiate de ce plan, on jugea convenable d'employer tous les ménagemens possibles envers les différens compétiteurs, afin d'obtenir d'eux une renonciation, une abdication spontanée et volontaire.

J'ai dit que ce plan fut adopté par la fameuse assemblée du Clergé de 1398, laquelle est une des plus célèbres que comptent les fastes de l'Église de France, et qui ne compta pas moins de 300 prélats et docteurs réunis de tous les points du Royaume. On y décréta de rechef d'envoyer des ambassadeurs à Bénoît XIII pour lui porter ce nouveau plan de pacification. Le choix tomba sur *Pierre d'Ailly* (1), et le Maréchal *De-Boucicault*. — Le premier avait reçu l'instruction d'employer, avant tout, tous les moyens conciliatoires pour gagner Bénoît ; en cas de non-succès, le Maréchal devait s'appliquer à l'intimider par la voie des armes. — Cette

(1) Ce *Pierre d'Ailly* est le même qui joua plus tard un si grand rôle à Pise et à Constance ; qui ensuite au Concile de Bâle employa son nom, son crédit, son autorité d'une manière si répréhensible, et qui faillit devenir funeste à la papauté : homme du plus haut mérite sans doute, mais auquel on ne saurait épargner le reproche d'une grande versatilité d'opinions et d'actions.

mission échoua complettement contre l'opiniâtreté et la duplicité de Bénoît ; ni les instances les plus pressantes et les plus respectueuses, ni les voies les plus sages de conciliation, ni les prières des Ambassadeurs et des Cardinaux, ni les menaces du Maréchal, ni les lettres pressantes des Rois d'Aragon et de France, rien ne put l'ébranler. — Certes ! c'était un douloureux spectacle que de voir un seul homme, foulant aux pieds son serment, sa dignité et son caractère de ministre d'un Dieu de charité, d'humilité et de paix, se roidir contre la force des circonstances, lutter contre ceux qui l'avaient élevé si haut, braver le courroux d'un monarque puissant, fermer l'oreille et le cœur aux supplications de tout le Clergé de France, résister opiniâtrément aux prières des peuples mêmes qu'il tenait sous son obédience, étouffer la voix de sa conscience, et s'obstiner à élever l'idole de son ambition et de son orgueil sur les ruines de l'Église et de la société, tel fut le rôle de Pierre de Lune. Aveuglement fatal ! qui envenima les plaies de l'Église, et qui finit par attirer sur l'infortuné Bénoît, victime de son orgueil, une somme immense d'humiliations et de maux.

En effet, l'échec, que venaient d'essuyer à double reprise les ambassadeurs du Roi de France, devait bientôt retomber de tout son poids sur l'orgueilleux Bénoît. Dès cet instant l'heure des combats pour lui était sonnée; et il devait courir jusqu'au bout cette fatale carrière où il se signala par une si prodigieuse obstination.

Pierre d'Ailly et le Maréchal de Boucicault aban-

donnèrent Bénoît au malheureux sort de son aveugle ambition : ils se retirèrent à Villeneuve, où s'était arrêté le corps d'armée du Maréchal. Aussitôt ils proclamèrent, au nom du Roi et du Clergé de France, le décret qui déliait cette monarchie de l'obédience de Bénoît. Ce décret fut aussi intimé au Sacré Collége composé alors de vingt-trois Cardinaux, dont dix-huit, cédant aux éloquentes instances du Cardinal de Viviers se soumirent au décret royal et suivirent les ambassadeurs à Villeneuve. — Ce fut là un premier triomphe pour notre Cardinal, et un premier hommage qu'il faisait rendre à l'unité de l'Église ; ce fut là le premier pas qu'il fit faire dans l'œuvre de pacification. — Sans doute, il dut en coûter beaucoup à ces Cardinaux, la plupart créatures de Bénoît, de l'abandonner ainsi à la dureté de son cœur, à son aveuglement et à sa mauvaise fortune ; mais la pacification de l'Église, parlant plus haut dans leur cœur que leurs propres sentimens envers cet homme qui les avait jusqu'alors retenus dans son obédience, exigeait d'eux le sacrifice de leurs vues et de leurs affections personnelles, et même de leur propre intérêt : ils le firent généreusement en se détachant de Bénoît.

Mais ce premier succès était le signal de l'emploi des moyens coactifs par la force. — Aussitôt le Maréchal de Boucicault, poursuivant sa mission dans ce qui lui était personnellement enjoint, passa le Rhône, et vint mettre le siége devant Avignon : il s'en empara bientôt ; et les habitans de cette ville, fatigués de la hau-

teur tyrannique de Bénoît, épuisés par ses violentes exactions, et las de son despotisme, applaudissaient du fond de leur cœur à la démarche hardie et sage des Cardinaux, et aux efforts que la France faisait pour abattre leur Pontife : aussi reçurent-ils avec transport les troupes du Maréchal comme leurs libérateurs.

Dès que le Maréchal se fut rendu maître de la ville d'Avignon, il dut faire le siége régulier de la citadelle dans laquelle Bénoît s'était renfermé avec quelques-uns de ses familiers et valets qu'il avait armés de toutes pièces. — Mais ce Pontife infortuné n'était pas homme à humilier son front orgueilleux devant tant d'efforts réunis contre lui ni sous les premiers coups des revers qui le frappaient. — Plongé dans le plus triste isolement, abandonné par ses créatures et par ses anciens amis, prisonnier dans une ville où il croyait jouer le rôle de Souverain et de Pontife, Bénoît se fit plus grand que sa mauvaise fortune : il voulut trancher du Caton en s'appliquant la devise de ce célèbre Stoicien : *etsi fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ* (1). Mais il ne pouvait tenir plus long-temps dans cette citadelle, les provisions étaient à leur fin, et le courage de ses défenseurs déclinait. — Dans cette extrémité ce fut encore la ruse qui vint à son secours, et le sauva : aidé d'un gentilhomme normand appelé Robert de Braquemont qui était attaché et très-dévoué à sa personne, il se travestit sous les habits d'un va-

(1) Horace, liv. III, od. 3

let de son libérateur, et trouva ainsi moyen de s'évader le 11 mars 1404 : il se retira d'abord à *Chateau Renaud* près d'Avignon, et de là à *Paniscola* petite ville du Royaume de Valence, où il mourut le 29 novembre 1424 (1).

(1) BERAULT BERCASTEL, *Hist. de l'Église*, liv. XLVIII, année 1403, p. 179, et liv. L, année 1424, p. 275. — SISMONDI, *Hist. des Rép. it.* ch. 50, p. 92, note. — PELIER DE LA CROIX, t. VII, liv. XLVIII, p. 451.

V.

Le Cardinal de Viviers va à Rome avec dix Cardinaux d'Avignon — Grégoire XII le confirme dans sa dignité d'*Évêque d'Ostie et de Vice-Chancelier de l'E R.* — Cumul des bénéfices. — Droit *d'investiture.* — Asservissement de l'Église. — Les Cardinaux de Rome et ceux d'Avignon se réunissent et se retirent à Livourne. — Concile de Pise. — Sa fâcheuse issue — Pierre de Candie élu sous le nom d'*Alexandre V*, son portrait.

Les Cardinaux d'Avignon s'étaient donc déclarés contre Bénoît, et ils venaient de s'affranchir de son obédience. Les malheurs et les besoins des temps ne firent que les confirmer davantage dans le système, qu'ils avaient sagement adopté, de réunir tous leurs efforts et leur autorité pour travailler à la pacification de l'Église. Dans cette vue le Cardinal de Brogny, qui avait été jusques-là l'âme de toutes les démarches que ses collègues avaient faites, passa en Italie avec dix autres Cardinaux: le but de ce voyage était de venir conférer avec les Cardinaux de l'obédience d'*Ange Coraire* qui avait remplacé Innocent VII sous le nom de Gré-

goire XII sur le siége Pontifical de Rome. La prudence voulait que l'on commençât à se concerter avec lui et avec les Cardinaux de son parti, sur les moyens propres à mettre enfin un terme au schisme qui déchirait la chrétienté, et bouleversait l'Europe.

Dès que les Cardinaux d'Avignon furent arrivés à Rome, Grégoire XII sut apprécier leur démarche: aussi mit-il tout en œuvre pour se les attacher. Mais celui d'entr'eux auquel il prodiga plus d'égards, fut le Cardinal de Brogny: tant il paraissait convaincu que les autres Cardinaux, qui l'avaient suivi, se laissaient guider avec une entière confiance par son expérience et par ses lumières, et qu'ainsi s'était les gagner tous à son parti que de gagner le Cardinal de Brogny.— Ce fut à-peu-près à cette époque (1409) que Grégoire XII le confirma dans sa dignité d'Evêque *d'Ostie et de Velletri* et de *Vice-Chancelier de l'Église Romaine*, à laquelle il avait déjà été élevé par Benoit XIII, ainsi que je l'ai dit plus haut. De cette manière, celui qui avait été choisi par la Providence pour être un instrument de pacification, celui qui dès lors jouait le rôle de conciliateur entre les obédiences rivales, voyait réunir en sa personne, par un double titre, la dignité légitime et l'autorité nécessaire, qui devaient lui assurer la plus grande part de la gloire d'avoir accompli l'œuvre de la pacification de l'Église.—Toutefois, après cette confirmation dans la première dignité de l'Église Romaine, pas plus que lorsqu'il fut promu à l'archevêché d'Arles, Jean Alarmet ne voulut jamais changer de nom, il

continua à s'appeler tantôt *Cardinal de Viviers* qui fut son premier titre, tantôt *Cardinal de Brogny* du lieu de sa naissance. C'est sous ce dernier nom que nous l'appelerons dans la suite de cette Notice, parceque c'est celui que l'on trouve dans les monumens qui regardent l'histoire du concile de Constance et ses suites.

La critique de quelques historiens a voulu reprocher au Cardinal de Brogny, comme une accusation de cupidité, d'avoir cumulé simultanément plusieurs bénéfices considérables. — Sans doute, à ne considérer la chose que d'un point de vue général, cet usage avait de tout temps réveillé l'attention des premiers pasteurs et provoqué la plus sévère répression des loix ecclésiastiques : sans doute le monopole aussi bien que le cumul des dignités et des charges de l'Église, furent regardés comme une des plaies les plus hideuses que la cupidité des hommes ait jamais faites à l'Église. Néanmoins, il faut convenir qu'il y eut par fois des circonstances qui pouvaient à certains égards, si non justifier pleinement, au moins expliquer les justes causes qui donnèrent lieu à cet usage. — Dans l'appréciation des faits humains, il ne faut pas se borner à les envisager et peser dans leur isolement; mais comme souvent ils s'enchaînent les uns aux autres, il faut alors qu'un regard juste et impartial plâne sur la marche générale de ces événemens, sur l'ensemble des choses et des institutions. — Ainsi, dans le cas spécial dont il s'agit, ne perdons pas de vue ni la marche de l'Église à travers les siècles, ni les rapports variables qu'elle était

obligée de contracter avec les élémens hétérogènes qui l'environnaient, ni les maux qui l'affligeaient à l'époque dont nous parlons. De plus encore, tenons compte des vicissitudes des temps et des efforts que l'Église dut faire pour secouer le joug de la puissance séculière et pour briser les entraves que la barbarie avait mises au libre exercice de ses droits. Telles sont les règles de critique qu'il faut avoir devant les yeux pour apprécier à leur juste valeur les événements et les usages introduits aux époques les plus obscures de notre histoire. — Maintenant examinons les faits.

Le patronat, que l'Empire s'était arrogé sur le Clergé, l'avait tenu trop long temps dans un déplorable asservissement. Un absurde et dur servage avait été le sort de l'Église pendant plusieurs siècles. — Le droit d'investiture par la *crosse et l'anneau*, dont quelques princes et surtout quelques Empereurs d'Allemagne abusèrent d'une manière révoltante, avait été dans leurs mains une arme fatale par laquelle ils affaiblirent l'autorité de l'Église, ils ternirent sa céleste *splendeur*, et relâchèrent sa discipline au milieu des désordres qui débordaient de toute part. Oui sans doute, si l'Eglise eut à gémir de se voir déchue dans sa discipline, et presqu'avilie dans quelques-uns de ses membres, ce fut parceque des mains profanes avaient osé toucher à l'*Arche Sainte*. — Mais le plan de Grégoire VII si fortement conçu, si énergiquement exécuté, désarma l'Empire, affranchit le Clergé, émancipa l'Église, lui rendit son indépendance, et dès lors on vit

renaître avec elle l'ordre, refleurir la discipline, et l'Eglise, devenue libre dans son action civilisatrice, couvrir le monde de ses institutions et des ses bienfaits. Cependant il ne fallut pas moins de quatre siècles d'efforts persévérans pour parachever l'œuvre d'affranchissement; à peine au XIV avait-elle accompli la revendication de ses droits.

Mais pour conserver son indépendance reconquise, l'Eglise ne devait appeler à ses hautes charges et à ses principales dignités que des hommes d'une fidélité et d'une probité éprouvée, capables de hautes et puissantes conceptions, remplis de zèle et de dévouement pour la propagation et le triomphe de l'Eglise et pour l'intégrité de ses droits. — Or, à cette époque où l'Europe commençait à peine à se dégager des langes de la barbarie du Moyen-âge, il était assez difficile de trouver des hommes de cette trempe pour en fournir à toutes les charges ecclésiastiques. Ainsi, plutôt que d'y appeler des hommes ineptes ou suspects, il convenait mieux, sans aucun doute, d'en confier plusieurs à la fois à ces personnages remarquables par leur doctrine et par leur sainteté, et qui offraient ainsi toutes les garanties pour le bien de l'Eglise. C'est là, je crois, une des causes pour lesquelles les Papes, plutôt que de laisser les Diocèses languir dans un long veuvage ou de les confier à des hommes incapables ou indignes de ces honneurs par leur ignorance ou par leur dérèglement, préférèrent réunir dans la personne du même dignitaire l'administration de plusieurs Eglises à la fois.

Un tel système était sagement combiné : qui oserait en blâmer l'esprit et le but? Et si quelquefois il donna lieu à des abus crians, il serait injuste de les rejeter sur l'Eglise elle-même, ou sur les Papes, ou sur les noms les plus illustres du Clergé, plutôt que sur la cupidité des hommes qui voulurent faire tourner à leur profit un usage temporaire adopté par l'Eglise dans un but tout opposé. — Au reste, en ce qui concerne le cas spécial qui nous occupe, ce qui fait la justification la plus entière de la bonne foi et du désintéressement du Cardinal de Brogny, ce qui fait la gloire de sa pieuse munificence, c'est le généreux emploi qu'il fit de son immense fortune : fondations d'Universités, de Colléges et de Monastères, — construction et dotation d'églises et de bénéfices — dépenses énormes faites pour la pacification de l'Eglise — prêts de sommes considérables à des Papes, à des Conciles, à des Rois dans le même but etc. — tels sont les monumens qu'a laissés ce célèbre personnage, et qui bien loin de permettre que l'on jette sur sa mémoire *le* moindre soupçon ou la plus petite tache de cupidité, éterniseront au contraire sa piété, sa générosité et sa religieuse munificence.

Mais, reprenons le fil des travaux du Cardinal de Brogny.

J'ai dit qu'il était venu à Rome avec dix autres Cardinaux de l'obédience de Bénoît pour réunir leur efforts à ceux des Cardinaux de l'obédience d'*Ange Coraire* Grégoire XII, et pour travailler de concert au

rétablissement de la paix. — Tous étant animés du même esprit et visant au même but, il leur fut facile de s'entendre sur le choix des moyens les plus propres au succès de leur plan. Enhardis par les déclarations des fameuses Universités de Paris et de Bologne, ces Cardinaux réunis croyaient avoir en main assez de pouvoir et d'autorité pour la consommation de leur œuvre. — A l'exemple des Cardinaux qui s'étaient affranchis de l'obédience de Bénoît XIII, ceux de Rome en firent autant, et se délièrent de celle de Grégoire XII.

Aussitôt que les Cardinaux de Rome se furent séparés d'Ange Coraire, ils se retirèrent tous ensemble à Livourne, où ils furent bientôt rejoints par d'autres Cardinaux d'Avignon. — Ce fut de Livourne que les Cardinaux des deux Colléges réunis notifièrent à leur obédience respective le plan qu'ils avaient arrêté de concert pour l'extinction du schisme. Ce fut de là aussi qu'ils proclamèrent l'indiction d'un Concile général qui devait s'ouvrir à Pise le 25 mars 1409. — En effet, au terme fixé on célébra l'ouverture de cette assemblée. Dès les premières sessions et avant de procéder outre, le Concile prononça la sentence de *soustraction d'obédience et de déposition* des deux compétiteurs Pierre de Lune et Ange Coraire.

Cependant cette première tentative de pacification trahissait peut-être trop de violence ou trop de précipitation : aussi échoua-t-elle complettement. Bien plus, elle finit par élargir davantage cette même plaie que l'on fesait tant d'effort de guérir : au lieu d'éteindre

le schisme, comme on se l'était proposé, le Concile de Pise ne fit que l'envenimer et le multiplier; car après avoir déclaré le S. Siége vacant par suite de la sentence de déposition qu'il venait de prononcer contre Grégoire XII, et Bénoît XIII, les Cardinaux de Pise procédèrent à l'élection d'un nouveau Pape.

D'abord ils offrirent la tiare à *Baltasard Cossa* Cardinal *de S. Eustache*, qui la refusa pour le moment (1): mais qui l'accepta plus tard en consentant à l'élection qui le plaçait sur le S. Siége sous le nom de Jean XXIII à la place de ce même Alexandre V. — Baltasard Cossa se départit alors de sa candidature en faveur de *Philargi*, ou *Philaret* natif de l'île de Candie, et pour cela appelé communément *Pierre de Candie* ou *Cardinal de Milan* dont il occupait alors le siége archiépiscopal: il fut élu le 7 juillet 1409, et prit le nom d'*Alexandre V.* Ainsi au lieu de deux Papes, l'Eglise finit par en compter trois qui se disputaient le Pontificat: au lieu de ramener à l'unité les deux rivaux qui existaient déjà à Rome et à Avignon, le Concile de Pise finit par consolider et étendre davantage le schisme tout en s'efforçant de l'éteindre (2). Tout paraissait donc conjurer à compliquer davantage la condition des affaires civiles et religieuses, et à éloigner

(1) SISMONDI *hist. des Rep. Ital* chap. 60, p. 159.

(2) Saint Antonin appelle le Concile de Pise *Conciliabule* (part. III, tit. XXII, ch 5, §. 2): les Card. Cajétan et Torrecremata, ainsi que d'autres historiens du premier ordre, le désapprouvent ouvertement. — D'autre part les écrivains gallicans, tels que Sponde (*Hist. Eccl.* année 1409, num. 18) Noel Alex (*Hist.* p. 350), Bossuet (*Defens. Cleri Gall.*



indéfiniment la solution si ardemment désirée par les hommes sages de tous les partis. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés depuis son élection, qu'Alexandre V décréta la clôture du Concile de Pise, laquelle fut en effet prononcée le 7 août 1409.

Le Concile de Pise, dont l'issue avait été si malheureuse, et les résultats si opposés au bien de l'Eglise et à l'attente de toute l'Europe, avait vu deux hommes se rencontrer sur le même théâtre, sur lequel s'agitaient alors des questions de si haute importance, deux hommes, qui dès leur première rencontre, se mesurèrent et surent aussitôt s'apprécier et s'estimer réciproquement; était-ce sympathie d'âme, ou conformité de vues et de vœux, ou ressemblance parfaite de caractère; était-ce l'analogie frappante des phases extraordinaires de leur vie, et le merveilleux de leur élévation au faîte des grandeurs? Il serait assez difficile de le préciser, peut-être l'amitié qui naquit entr'eux fut-elle le résultat du concours de ces différentes causes ensemble. Il n'est pas rare de voir dans le monde le hasard de circonstances imprévues mettre en présence deux âmes placées au même niveau, douées de la même entente de vue et de sentimens réciproques, faites pour s'estimer et s'aimer chaudement par une étroite conformité de volonté et par-là même

t. II, p. 23), soutiennent au contraire que ce Concile fit alors tout ce qu'il était possible de faire pour le bien de l'Eglise: le lecteur impartial devinera aisément dans quel esprit est formulé ce dernier jugement des écrivains gallicans.

trempe de caractère, et former ainsi des amitiés si étroites, et placées dans une sphère si élevée, que les tempêtes de la vie pourraient bien quelquefois les secouer et les tourmenter, mais les éteindre, jamais. — Ce qu'il y a d'incontestable, dans le cas présent, c'est que Pierre de Candie et Jean Alarmet de Brogny restèrent dès lors intimément unis par les doux liens de la plus affectueuse estime.

En lisant l'histoire des événemens qui ont signalé cette époque, on reste en effet frappé de l'étonnante analogie des destinées de ces deux hommes (1). — Issu de parens obscurs et réduits à la dernière indigence, Philargi ne les avait jamais connus. — Obligé lui-même dès sa plus tendre enfance de mendier son pain, il dut le commencement de sa fortune à un religieux Franciscain, qui, en passant par l'île de Candie à son retour de la *Terre Sainte*, fut frappé des heureuses qualités de cet enfant : il le prit avec lui ; il lui enseigna les premiers élémens des langues, et le fit ensuite entrer dans son ordre. De là il l'envoya à

(1) « Pierre de Candie fut un de ces hommes extraordinaires qui « paraissent confiés en quelque sorte aux soins uniques de la Pro- « vidence. — Malheureux à leur entrée dans le monde, ils deviennent « ensuite supérieurs à toutes conditions par le vol rapide qui les élève « au faîte des honneurs. Alexandre était d'une extraction si obscure « qu'il ignorait lui-même son état, son nom et celui des ses parens ... « Son mérite, le talent des affaires, et celui de la parole qu'il possédait « dans un degré éminent, le firent rechercher de Galeas Visconti ; il « devint successivement évêque de Plaisance, de Vicence, de Novare, « archevêque de Milan ». *Hist. de l'Egl. Gall.* t. XIX. liv. 44. — V. aussi Thierry de Niems, liv. 3. ch. 51 ; Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.* ; Pelier de la Croix cont de Bercastel t. VII. liv. 48

Oxford, puis à Paris pour y étudier la philosophie et la théologie sous les grands maîtres de ces deux célèbres Universités. — De retour en Lombardie, Pierre de Candie eut le bonheur d'entrer dans les bonnes grâces de *Galéas Visconti* Duc de Milan, qui lui confia d'abord l'éducation, ensuite à sa mort, la tutèle de son fils, et qui sollicita du Pape en sa faveur, en premier lieu l'évêché de Plaisance, et quelque temps après celui de Vicence, ensuite celui de Novare, enfin l'archevêché de Milan (1). Innocent VII l'honora de la pourpre romaine, et le nomma son *Légat* en Lombardie. — Ce fut sur lui que le Concile de Pise fixa ses vues, et que les Cardinaux des deux obédiences firent tomber leurs suffrages pour l'élever sur le siége pontifical, après le refus qu'en avait fait Baltasard Cossa. — Tels sont les principaux traits de la vie extraordinaire de cet homme. — Dans cette étonnante élévation, Alexandre n'oublia jamais ni son origine, ni les vicissitudes qu'il avait dû traverser avant d'être porté au faîte des honneurs : aussi avait-il coûtume de faire ressortir ingénument l'impossibilité où il était de tomber dans les abus et dans les prodigalités du *Népotisme*, en disant qu'il ne pouvait être tenté d'enrichir ses parens, puis qu'il *n'avait jamais connu ni père ni mère, ni frère ni sœur, ni neveux :* il se plaisait aussi quelquefois à retracer les phases extraordinaires de sa vie : ainsi il disait souvent à ses familiers qu'il avait été *riche Evêque*,

(1) ROHRBACHER, *Hist. Univ. de l'Egl. cath.* liv. 81. p. 126.

pauvre Cardinal, et Pape mendiant. — Alexandre V ne tint le Pontificat que bien peu de temps (dix mois et huit jours), il mourut à Bologne le 3 mai 1410 après avoir publié une Bulle par laquelle il confirmait le Concile de Pise qui l'avait élevé au Pontificat.

Les Cardinaux, qui se trouvaient à Bologne au nombre de *seize* sur *vingt-trois* dont était composé le Sacré Collége de cette nouvelle obédience, entrèrent en conclave le 14 mai, et le 17 suivant ils élirent *Baltasard Cossa* appelé communément *Cardinal de S[t] Eustache*, le même qui avait refusé, peu de mois auparavant, le Pontificat qui lui avait été offert à Pise, qui avait fait élire à sa place Pierre de Candie, et qui gouverna pendant son Pontificat (1): il s'appela Jean XXIII.

(1) Fleury, *Hist. Eccl.* liv. 101, année 1410. N° 1. et 5.

VI.

Concile de Constance. — Entrée solennelle de Jean XXIII. — Le Cardinal de Brogny élevé à la présidence du Concile. — L'Empereur Sigismond à Constance. — Mission de ce Concile. — Sigismond va à Perpignan avec quelques Cardinaux auprès de Benoit XIII. — Jean XXIII déposé. — Abdication de Grégoire XII. — Jean Hus et Jerôme de Prague. — Bucher de Constance. — Jean Petit, tyrannicide.

Le but unique du Concile de Pise avait été l'extinction du schisme; et ce but avait été entièrement manqué. — Une autre question non moins vitale, et dont la solution était impérieusement réclamée par les besoins du temps, la *réforme de l'Église*, avait été ajournée au prochain Concile Œcuménique, dont le terme n'était pas éloigné, et qui avait été fixé d'avance par une Bulle spéciale. — Il s'ouvrit en effet à Constance, ville impériale de la Suisse, le 5 novembre 1414. Dans cette circonstance, Baltasard Cossa semblait montrer le plus grand zèle pour l'accomplissement de l'œuvre de la pacification générale, qui était de nouveau le but essentiel de cette assemblée: aussi faisait-il de

grands préparatifs pour en faire lui-même l'ouverture solennelle. — Cependant le Cardinal de Brogny, qui devait y prendre une part si active, avait précédé le jour de l'ouverture du concile. Dès le mois d'août précédent son zèle l'avait porté à Constance (1), soit pour commencer à disposer les esprits au grand œuvre qui devait s'accomplir et qui réunissait cette nouvelle assemblée, soit pour y faire tous les préparatifs convenables pour l'ouverture du Concile.

Le 28 octobre 1414 Jean XXIII fit son entrée solennelle à Constance ; le 5 novembre suivant eut lieu l'ouverture du Concile. — Les cinq premières sessions se passèrent sans être marquées par de graves incidents : on aurait dit que chacun n'était occupé qu'à sonder le terrain, à étudier les esprits, à épier la tournure que les choses paraissaient devoir prendre dès le début. — On partagea les Pères du Concile en plusieurs *Classes* ou *Chambres* dénommées par ordre de

(1) Fleury, *Hist. Eccl.* liv. 102. an. 1414. N° 108, dit que ce fut Jean XXIII lui-même qui envoya le Cardinal de Brogny à Constance: cela peut être; mais ne s'allie pas trop avec toutes les tergiversations et les retards que ce pape mit avant de se décider à se rendre au Concile, n'ayant pas approuvé le choix, fait par l'Empereur, de la ville de Constance pour la tenue de ce Concile. C'est aussi le sentiment des auteurs de l'Hist. de l'Egl. Gall. (t. XIX. liv. 45. p. 401) où il est dit que « Jean XXIII nomma Jean de Brogny « Evêque d'Ostie pour aller faire tous les préparatifs de l'assemblée. « Ce prélat qu'on appelait toujours le *Cardinal de Viviers* à cause de « son premier évêché, montra pendant toute sa vie, combien un « mérite signalé l'emporte sur les avantages de la naissance. Il brilla « extrêmement au Concile de Constance; et il fut toujours à la tête « des sessions et des plus importantes affaires ».

Nations: il y en eut d'abord quatre, la Française, l'Allemande, l'Italienne, et l'Anglaise; auxquelles s'adjoignit bientôt l'Espagnole. On commença dès lors à proposer, à examiner et discuter préalablement les moyens à employer pour la pacification ; en sorte que l'on peut dire que ces cinq premières sessions ne furent guère que des Congrégations préliminaires et préparatoires, présidées tantôt par Pierre d'Ailly, tantôt par le Cardinal des *Ursins*. Ce ne fut qu'à la VI session que le Concile se constitua formellement.

Le personnage qui fut alors appelé à la présidence du Concile, autant par sa haute sagesse, par sa prudence consommée, par son zèle éclairé et ardent pour le rétablissement de l'unité et de la paix, pour la douceur de son caractère et l'aménité de ses manières, qu'à raison de son âge et de sa qualité de *Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine*, fut Jean de Brogny Cardinal Evêque d'Ostie. — Dès lors les grands événemens qui signalèrent ce Concile se déroulèrent avec une rapidité étonnante sous la présidence du Cardinal de Brogny et sous la protection de Sigismond empereur d'Allemagne : ce Prince s'était rendu à Constance le 25 décembre, afin de le protéger en sa qualité de *Roi des Romains*, et pour veiller à ce que le bon ordre ne fût jamais troublé. — En effet, sans entrer ici dans l'examen des qualités morales de ce Prince, et sans apprécier les motifs de sa conduite politique en cette solennelle circonstance, on ne peut nier qu'il n'ait employé

beaucoup de zèle pour l'heureux succès de ce concile (1).

Jamais Concile n'eut à s'occuper de questions plus importantes, que le Concile de Constance : - Ecarter les droits douteux des Pontifes rivaux, sans cependant retomber dans le schisme, comme avait fait le Concile de Pise, - réduire à néant les prétentions opposées des trois compétiteurs, - vaincre l'astucieuse versatilité de Jean XXIII, - gagner l'aquiescement de Grégoire XII, - briser Bénoît XIII contre l'écueil de sa duplicité et de son aveugle obstination, - proscrire les doctrines impies et antisociales de Jean Petit, - entreprendre l'œuvre aussi délicate qu'importante de la *Réforme*, - condamner l'hérésie de Wiclef, de Jean Hus et Jérôme de Prague qui troublait l'Angleterre et l'Ecosse, qui déchirait la Bohême et la couvrait de sang et de ruines: - telle fut la mission de ce célèbre Concile; telle fut

(1) L'Empereur ne put se rendre à Constance pour l'ouverture du Concile, parce qu'il avait été retenu à Aix-la-Chapelle où il s'était fait couronner *Empereur et Roi des Romains*. Fleury dit de cet empereur: « il avait de l'esprit, était naturellement éloquent, ai- « mait les gens de lettre, et s'exprimait aisément en latin: il avait « un grand zèle pour la foi et pour l'union de l'Eglise, ce qu'il fit « paraître dans ce Concile ». Ce témoignage peut être vrai: mais pour être complet, il faudrait ajouter qu'il ne montra tant de zèle pour l'Eglise que pour reconquérir la prépondérance sur cette Eglise elle-même que les Empereurs Gibelins ses prédécesseurs avaient perdue, et qu'il se brouilla par la suite avec les papes aussitôt qu'il se vit déçu dans ses espérances; — d'ailleurs, les écrivains contemporains font un tableau bien peu flatteur de son caractère dur, altier, violent, vindicatif, et du déréglement de ses mœurs. — V. THIERRY DE NIEMS *Vie de Jean XXIII*; et SISMONDI. — Tel est aussi le jugement qu'en porte le continuateur de BERCASTEL, PELIER DE LA CROIX, qui regarde l'empereur Sigismond comme l'*oppresseur de l'Eglise*. t. VII. liv. 49.

l'œuvre qu'il commença et qu'il eut le bonheur d'achever avec un plein succès. Grâce et gloire soient rendues à ce Concile! car dès lors on vit enfin briller de nouveaux jours calmes et sereins sur l'Eglise et sur la société européenne fatiguée de tant de déchiremens.

La haute position, à laquelle la confiance des Pères du Concile avait élevé le Cardinal de Brogny, ouvrit le plus vaste champ à son expérience dans le maniement des affaires, à sa prudence consommée et à l'infatigable activité de son zéle. Il réunissait en lui toute les qualités propres à conquérir un grand ascendant et une influence considérable dans une assemblée de ce genre: tout à la fois actif et calme, zélé et prudent, plein d'énergie et de douceur, éloquent sans emphase et san fard, simple et insinuant doué d'une dignité égale à son amabilité de caractère, il lui était facile de se concilier l'estime et la bienveillance de tous. Aussi voit-on que, dès la VI session, après avoir été élevé à la présidence (1), le Concile l'investit, en sa double qualité de Président et de Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, du pouvoir de signer toutes les suppliques, recours en grâces et provisions concistoriales en l'absence du Pape et pendant la vacance du St-Siége (2).

(1) Voici ce que dit Pelier de la Croix du Cardinal de Brogny fait président du Concile: « c'était un prélat de grande vertu et de grand « mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élévation où il se « trouvait, après avoir été gardien de pourceaux dans son enfance au « village de Brogny près d'Annecy » t. VII. liv 49. p. 514.

(2) *Hist. de l'Égl. Gall.* t. XIX. liv. 45.

L'examen et la condamnation des erreurs de Wiclef, ex-curé de Lutervalt en Angleterre, dans la VIII session, fit briller aussi bien la science profonde du Cardinal de Brogny que l'ardeur de son zèle et l'énergie de son caractère: car ce fut lui qui soutint la discussion contre les erreurs dont cet hérésiarque était accusé et qui n'étaient que la rénovation de celles de Marsile Ficin et de Jean de Gand. — Le Concile de Rome le 2 février 1413 avait déjà condamné les doctrines de Wiclef.

Le Concile commença ensuite l'examen des titres des différens compétiteurs au trône pontifical. — Après avoir prononcé la suspension de Jean XXIII, le Cardinal de Brogny, tant en son nom qu'en celui des autres Cardinaux de l'obédience de Bénoît XIII, déclara qu'ils ne s'opposaient nullement à ce que l'on commençat aussitôt le procès de ce Pontife malheureux. — Dès lors, après cette double démarche du Concile et des Cardinaux, Jean XXIII voyant l'orage gronder sur sa tête, ne pensa plus qu'à s'échapper, après avoir toutefois prononcé la formule de sa cession du Pontificat sous serment et en plein concile dans la session générale du 1r mars 1415. Ensuite Jean concerta les moyens d'évasion avec Frédéric d'Autriche son ami et son protecteur: il fut arrêté entr'eux, que ce prince donnerait à Constance un tournoi: en effet il eut lieu le 20 mars. Jean profitant de cette circonstance qui avait attiré une immense foule de spectateurs, s'enfuit de

Constance déguisé en palefrenier, et se retira à Schaffouse (1).

Cette fuite déconcerta tous les plans du Concile et de l'Empereur: ce fut sur le duc d'Autriche Frédéric, qui avait favorisé cette évasion, qu'on en fit retomber toute la responsabilité. Cependant le Concile ne perdait pas de vue les moyens de vaincre l'opposition des deux autres rivaux, Grégoire XII et Bénoît XIII. Les pères du Concile avaient député le Cardinal de Brogny, avec les Cardinaux des Ursins, de Saluces, et le Florentin pour accompagner l'empereur Sigismond dans son voyage auprès de l'inflexible Bénoît XIII. Celui-ci avait d'abord consenti à ce que les conférences s'ouvrissent à Nice; mais, changeant d'idée avec son astucieuse légerté ordinaire, il proposa Perpignan, où il venait de tenir un conciliabule pour raffermir son parti chancelant. — Sigismond se dirigea donc vers cette ville.

Cependant, quelqu' éclatant et honorable que fût le nouveau témoignage d'estime et de confiance que le Concile donnait ainsi à la haute sagesse du

(1) Fleury liv. 102. N° 160, raconte ainsi cette évasion: « pendant que tout le monde était au spectacle, Jean se déguisa sur « le soir en palefrenier ou postillon, et sortit dans la foule sur un « cheval mal estrillé, ayant une grosse casaque grise sur les épaules, « et une arbalète sur l'arçon de la selle. La nuit il se mit dans une barque que Frédéric avait fait tenir toute prête: et descendant sur le Rhin, il se rendit en peu d'heures à Schaffouse, ville ap- « partenant à ce Duc, à quatre lieues de Constance ». V. *Hist. de l'Egl. Gall.* t. 19. liv. 45. p. 441. — PELIER DE LA CROIX cont. de BERCASTEL t. VII. liv. 49: p. 508.

Cardinal de Brogny en le nommant membre de cette auguste ambassade, il n'accepta pas cet honneur : il crut plus convenable et plus utile de rester à Constance et de ne pas déserter, même pour peu de temps et pour une mission qui rentrait d'ailleurs essentiellement dans le plan du Concile, un poste où il pouvait continuer à rendre de plus grands services à la cause de la pacification ; ici sa sagesse et son influence étaient plus nécessaires, soit pour tenir en frain l'effervescence des partis, soit pour étouffer les brandons de discorde que l'on s'efforçait de jeter dans le sein du Concile, soit enfin pour diriger toutes les Congrégations et toutes les discussions au but essentiel que l'on s'était proposé, c'est-à-dire au rétablissement de la paix et de l'union. — D'ailleurs, qui mieux que lui, pouvait connaître à fond le caractère et les desseins de Bénoît, pour avoir dès lors toute raison de prévoir l'insuccès de ce voyage ? Déjà long temps avant que le Concile et l'Empereur eussent résolu d'envoyer cette solennelle ambassade, des députés avaient été envoyés par le Concile vers ce même Bénoît. Cette première tentative avait échoué ; la seconde, quoique plus magnifique, ne devait pas avoir un meilleur succès : l'unique résultat qu'elle devait produire, c'était de montrer davantage au monde étonné jusqu'à quel point l'homme, dès qu'il se laisse entraîner par le vertige de l'orgueil, foule aux pieds sa propre grandeur, son caractère, la sainteté des choses les plus augustes, les besoins de ses semblables, la paix du monde entier,

plutôt que de se plier à l'exigence de ses devoirs les plus sacrés: rien n'est sacré pour l'orgueil, aveugle sur toutes choses, il ne se fera pas faute de briser comme un roseau la dignité la plus relevée, les affections les plus saintes, dès qu'il ne pourra plus les faire tourner à son profit. — Mais après s'être indignement joué de tout ce qui se faisait pour le ramener à ses propres sermens, Bénoît finit par se briser contre lui-même. Ce ne fut qu'après que la première députation eut rendu compte au Cardinal de Brogny, en pleine assemblée générale, de l'échec qu'elle venait d'essuyer, que la seconde ambassade fut décrétée par le Concile.

Cependant le triste procès contre Jean XXIII touchait à son terme. — Dans la XII session tenue le 29 mai, le Concile ayant prononcé la sentence de déposition de ce Pape infortuné, ce décret fut solemnellement publié par le Cardinal de Brogny (1), et tout le Concile répondit *Placet*: ensuite l'on brisa le sceau de ce Pape, on effaça ses armes, et l'on nomma cinq Cardinaux pour lui notifier sa déposition. — Jean lut lui-même le décret; il le ratifia et il jura, la main sur la poitrine, qu'il renonçait *absolument* et *librement* au Pontificat: après quoi il fut transféré par ordre de Sigismond dans la forteresse de *Gotleben* où Jean Hus était déjà prisonnier, et de là à Heidelberg. Ce décret, la manière violente dont il fut exécuté, et ses suites plus violentes encore, furent sérieusement désap-

(1) FLEURY, *Hist. Eccl.* liv. 103. N° 60 et 62. — PELIER DE LA CROIX cont. de BERCASTEL liv. 49. p. 523.

prouvés par le roi de France: il était au reste facile d'y reconnaître le cachet de l'impétueuse violence de l'Empereur: mais ce décret n'en reçut pas moins sa pleine exécution (1).

Les propositions pour l'union et la paix faites à *Ange Coraire* Grégoire XII avaient trouvé des dispositions plus favorables et plus pacifiques dans l'esprit de ce Pontife. Ce Pape malheureux, chassé de Rome par l'inquiet et ambitieux *Ladislas* roi de Naples, n'avait trouvé de refuge que dans les États de son généreux et invariable ami *Charles Malatesta* duc de Rimini. — Pressé par les instances du Concile, et plus encore sollicité par un sincère amour de la paix et de la gloire de l'Eglise, Grégoire XII consentit enfin à sacrifier au bien de la Religion une dignité contestée par ses rivaux, mise en problême par plusieurs nations de la Chrétienté. — Pour cela, il envoya à Constance son protecteur et ami le duc de Rimini, muni de ses pleins-pouvoirs pour déposer dans les mains du Concile la démission qu'il faisait spontanément du Pontificat. Grégoire alla même plus loin: pour don-

(1) Baltasard Cossa, Jean XXIII, sortit ensuite de prison moyennant une forte rançon qu'il paya au comte Palatin. — Arrivé en Italie il alla spontanément se jeter aux pieds de Martin V à Florence: il fut fait Cardinal évêque de *Tusculum* et mourut le 22 novembre 1419. V. Bercastel cont. d'Henrion, *Hist. Eccl.* liv. 50. année 1419. p. 264. — *Hist. de l'Egl. Gall* liv. 49. — Ainsi ce pape, qui était entré à Constance avec une pompe extraordinaire, comme une victime parée pour le sacrifice, se vit rendu à la vie privée, ainsi que le lui avait prédit un de ses familiers à son entrée à Constance (V. Bzow — *Hist. de l'Egl. Gall* t. xix. liv. 45. — Pelier de la Croix liv. 48.

ner en même temps, autant qu'il était en son pouvoir, et plus de force au Concile, et plus d'éclat à son abdication, il déclara par l'organe du Cardinal de Raguse, son premier ambassadeur, qu'il reconnaissait comme légitime la convocation et la célébration du Concile de Constance; et il ajouta à cette déclaration une solennelle ratification de tout ce qui y avait été fait et décrété jusqu' alors. — Après avoir ainsi déposé le Pontificat, et après s'être dépouillé des insignes de la Papauté, *Ange Coraire* ne voulut plus conserver que les seuls titres de *Premier du collége des Cardinaux, et de Légat du St Siége dans la Marche d'Ancône*, où il mourut.

Quelque sincère et loyale que fût l'abdication de Grégoire XII, toutefois Charles *Malatesta*, au sein du Concile, voulut encore incidenter, non sur le *fond*, mais seulement sur la *forme*, en demandant que la résignation, que son Commettant venait de faire de la Papauté, fût ajournée, quant à sa dernière exécution, jusqu'à l'issue du voyage de l'Empereur Sigismond à Perpignan. Ce délai pouvait entraîner les plus fâcheuses conséquences, et il aurait même fini par entraver tout ce que le Concile avait fait jusqu'alors, et aurait éloigné indéfiniment la solution de tant de difficultés. Grâce à la fermeté et à l'éloquence du Cardinal de Brogny, le Concile passa outre, et ne fit pas droit aux instances du duc de Rimini : celui-ci retira sa demande, et l'obstacle disparut. — L'acte d'abdication fut incontinent rédigé et signé par le Cardinal de Raguse et par Charles Malatesta comme fondés de

pouvoir de Grégoire XII, et le Concile s'applaudit d'une résolution énergique qui coupait court aux plus funestes conséquences. Étrange contraste que celui qu'offrent ici Ange Coraire et Pierre de Lune ! Celui-là, dont les droits paraissaient moins douteux, subjugué par un amour ardent et sincère de la paix et du bonheur de l'Église, abdique spontanément cette suprême dignité tant contestée : celui-ci dont la mauvaise foi était renforcée par un orgueil prodigieux, ayant conscience de l'illégitimité de sa cause, se brise contre l'écueil d'une obstination inouïe.

On avait donc déjà fait de grands pas vers la solution de tant de difficultés ; et la grande œuvre de l'extinction du schisme et de la pacification de l'Église approchait de son terme. Restait encore Bénoît XIII, vers lequel Sigismond allait entreprendre son voyage avec les Cardinaux ambassadeurs du Concile. — En attendant les Pères s'appliquèrent à guérir une autre plaie que l'hérésie venait de faire à la Religion : car ce Concile avait été réuni pour remédier à deux grands *maux* qui affligeaient l'Église, le *schisme* et l'*hérésie*.

Le Wicléfisme, proscrit par le Concile dès les premières sessions, venait d'être transplanté en Bohême par *Jean Hus*, esprit aussi opiniâtre que brouillon, et dévastait ces belles contrées par les horreurs de la guerre civile. Jean Hus, Jerôme de Prague, Pierre de Dresde, et Jacobel de Misnie, accusés d'hérésie, furent sommés de venir se défendre pardevant le Concile. — Jean Hus s'y rendit le premier, muni d'un *sauf-conduit* signé

par l'Empereur Sigismond, et qui lui était parvenu à Spire où il était déjà arrivé. — Dès qu'il fut rendu à Constance, on ne lui épargna pas plus tous les égards et ménagemens possibles, que les instances les plus pressantes pour l'amener à abjurer ses erreurs. — Mais au lieu d'entrer dans cette voie de résipiscence et de rendre hommage à la vérité, il s'évada de Constance caché dans un charriot de paille. Repris et ramené sous bonne escorte à Constance, il fut aussitôt écroué dans la forteresse de Gotleben, où il eut pour compagnon de prison Jean XXIII lui-même, comme je l'ai dit ailleurs. Jean Hus s'échappa deux fois de Constance, une fois à la fin de 1414, l'autre le 23 mars 1415. A ce sujet l'histoire de l'Église Gall. (t. 20, liv. 46, p. 7) remarque que « l'on crut « qu'il ne méritait plus la foi promise après l'avoir violée « lui-même le premier » (1). Il avait d'abord promis de rétracter ses erreurs; mais bientôt il éluda de rechef ces promesses par le parjure. Les sollicitations les plus pressantes du Concile et de l'Empereur, les menaces de ce Prince, les prières des Pères du Concile et entr'autres du Cardinal de Brogny qui se rendit plusieurs fois dans la prison de Gotleben pour émouvoir ce malheureux sur son propre sort, tout fut inutile; et cet infortuné ensevelit avec lui dans le bûcher (2) ses erreurs et son opiniâtreté fanatique.

(1) V. Les auteurs contemporains REICHENTAL et DACHER qui étaient présens à Constance, et PELIER DE LA CROIX continuateur de Bercastel t. XII, liv. 49, p. 528.

(2) *Le bûcher de Constance!...* à ce mot funèbre, la tourbe des historiens philosophes et protestans ont fait un feu de file d'invecti-

Quelques écrivains ont voulu représenter le Cardinal de Brogny comme favorable à la cause de Jean Hus- — C'est là une calomnie que réfute l'historien non suspect du Concile de Constance, Lenfant. — Le caractère et les actes mêmes de ce Cardinal suffiraient abondamment pour la démentir, s'il n'était aussi absurde qu'in-

ves, de calomnies et d'injures contre la prétendue intolérance de l'Eglise Catholique. — Certes! c'était peu pour eux de faire un digne panégyrique de ces deux martyrs de l'erreur: mais leur maxime était *calomnier, calomnier toujours* dans l'espoir *qu'il en resterait toujours quelque chose.* — Outre cela, les préjugés anticatholiques ont cherché à se jouer de la crédulité des peuples en inventant à plaisir des fables pour orner le bûcher et la mort de ces deux fanatiques. — Et cependant jamais l'Eglise n'eut d'autres sentimens envers ses enfans égarés, que celui de la plus tendre pitié. — Animée de l'esprit de son divin fondateur et maître, qui n'est pas moins le *Dieu-charité* qu'il est la *voie*, la *vérité*, la *vie*, jamais, il est vrai, elle ne transigea avec l'erreur, ni ne pactisa avec le mensonge; mais aussi jamais elle n'épargna aucun soin charitable, aucun trait de sollicitude pour ramener au berçail la brébis fourvoyée dans le sentier du vice et de l'erreur. — L'histoire est trop claire à cet égard pour qu'il soit nécessaire de justifier l'Eglise autrement que par le simple exposé de ses propres faits et de sa conduite envers ses ennemis pendant sesdix-neuf siècles d'existence. — Les criailleries, les sophismes, les invectives contre la prétendue intolérance de l'Eglise se réfutent d'eux-même, et retombent de tout leur poids sur leurs auteurs pour les couvrir de honte. Il faut autre que des injures ou des fables inventées à plaisir pour affaiblir la confiance que les enfans de l'Eglise ont dans la tendre sollicitude de leur mère. Au reste, il sied mal à nos ennemis de crier à l'intolérance contre nous, comme si leurs mains étaient si pures du sang de leurs semblables: le propre de l'erreur est la violence; or l'histoire du Wicléfisme, du Protestantisme, de la Philosophie vient à propos pour marquerleurfrontd'une tâche d'opprobre pour tout le sang qu'ils ont fait verser. Que l'on compare ici le bûcher de Jean Hus à Constance, avec celui de Michel Servet à Genève, et que l'on juge de quel côté ont été la justice et l'innocence, la tolérance et l'humanité.

juste de donner les couleurs de patronage, poussé jusqu'à la complicité, aux démarches pieuses, aux ménagemens charitables qu'il crut devoir employer pour ramener cet hérésiarque. Qui voudra lui faire un crime de s'être laissé guider en cela non moins par son inépuisable charité que par son zèle constant et invariable pour le triomphe de la Religion? Oui, sans doute, le Cardinal de Brogny a tout fait pour ramener l'hérétique; mais jamais il ne fit rien pour favoriser ses erreurs: il voulait sauver l'homme tout en écrasant l'hérésie. Or, n'est-ce pas là servir dignement la cause de la Religion? Quelle plus belle apologie de la vérité, quelle plus victorieuse confutation de l'erreur, que le retour libre et spontané de ceux qui en étaient les fauteurs et les maîtres?

A la première nouvelle du danger que courait Jean Hus, Jérôme de Prague, son disciple et son ami, accourut à Constance pour le sauver. Mais bientôt, s'appercevant que la même ruine menaçait de les envelopper tous deux, il s'enfuit.

De retour en Bohême triomphant et plus audacieux,

Il y a lieu d'être surpris qu'un auteur aussi érudit, grave et consciencieux que M. *Frédéric Schlegel* ait aussi lui accusé le Concile de Constance et l'Empereur d'avoir violé le sauf-conduit: cette accusation a été autant de fois réfutée que reproduite. Jean Hus escompta par le feu son parjure: par sa fuite il déchira lui-même le sauf-conduit dont il avait été nanti par l'empereur à l'instance du Concile; ainsi ce fut lui-même qui se mit *hors la loi*: y avait-il injustice à ce que l'on condamnât à la peine capitale le sujet doublement rebelle qui promenait le fer et le feu par toute la Bohême, et qui y égorgeait par milliers les fidèles catholiques avec une atrocité et un raffinement de cruauté inouïs dans l'histoire?

Jérôme recommença la prédication de ses erreurs avec plus d'acharnement et de violence que jamais: mais il fut de nouveau arrêté et ramené devant le Concile, qui, après trois mois d'instances, d'examens, et d'instructions juridiques, crut d'avoir enfin triomphé de cet hérétique.

En effet, introduit dans la XIX session, Jérôme monta en chaire pour rétracter ses erreurs. C'était la crainte, et non l'amour du vrai qui avait inspiré cette abjuration: l'orgueil l'étouffa. Voyant que par cette rétractation il avait encouru le dépit, la rage et la haine de ses anciens correligionnaires dont il avait été l'idole jusques-là, sans avoir gagné pour cela la confiance et l'estime des Catholiques dont il s'était rapproché, Jérôme revint de sa première démarche: il rétracta sa rétractation, se réconcilia avec les hérétiques, et s'enfuit une seconde fois de Constance. Mais cette fuite ne fut pas plus heureuse que la première: il fut encore une fois repris, reconduit dans la prison d'où il s'était évadé, et mis sous une garde plus sévère (1). — Dès lors, Jérôme montra tout le courage que le désespoir et l'orgueil froissé et fanatisé peuvent mettre à la place de la lâcheté. Il jeta le masque, dès qu'il vit que toute dissimulation ne faisait que le compromettre aux yeux des deux partis: et en reprenant ses premières erreurs il s'y attacha avec toute la rage du fanatisme: dès lors rien ne put l'ébranler

(1) « Jérôme de Prague n'eut jamais de sauf-conduit ni de l'Empe-« reur ni du Concile; et celui qu'on avait voulu lui donner portait « expressément cette clause *sauf la justice et les intérêts de la foi* ». *Hist. de l'Egl. Gall.*, t. xx, liv. 46.

dans son obstination. — Jérôme fut condamné à partager le bûcher de Jean Hus, dont il avait partagé le fanatisme et les erreurs.

Le Wicléfisme venait donc d'être de nouveau frappé, dans la personne de Jean Hus et de Jérôme de Prague, des anathèmes de l'Église. — Il restait encore d'autres doctrines, non moins violentes, non moins subversives de tout ordre social. Le Régicide prêché et défendu par un docteur, Jean Petit, qui osait prostituer son caractère et ses titres, sa plume et ses talens aux faveurs de l'assassin du Duc d'Orléans frère du Roi de France, devait à son tour attirer les regards et les justes anathèmes du Concile. « Jean Petit, dit M. de Chateaubriand (*ét. hist. t.* III, « *analy. rais. de l'hist. de France* p. 370) sous Charles VI « soutint publiquement, à propos du meurtre du Duc « d'Orléans, la doctrine du *régicide* ». La mâle éloquence du pieux et docte *Gerson*, chancelier de l'Université de Paris et ambassadeur du Roi Très-Chrétien auprès du Concile, l'inébranlable fermeté du Cardinal de Brogny, surent déjouer tous les artifices et toutes les intrigues mises en jeu par Jean Petit et par son puissant protecteur le Duc de Bourgogne (1), et déchirèrent le voile hypo-

(1) Une fatalité sanglante s'était attachée à ce Charles VI, de sombre mémoire, et à sa lignée. — Frappé lui-même de démence à la vue d'un spectre dans la forêt du Mans, ce roi voit son frère le Duc d'Orléans tomber sous le fer d'un assassin au gage de *Jean-sans-peur* Duc de Bourgogne; et le même Duc de Bourgogne, dix ans plus tard, est assassiné à son tour sur le pont de *Montereau*. — Charles VII, fils du précédent, a un règne signalé par le nom de deux femmes, l'empire de *Agnès Sorel* sur l'esprit et le cœur de ce monarque, et le bûcher de *Jeanne d'Arc*, la libératrice de la France,

crite dont il se couvrait. — Dans la XV session la doctrine du Tyrannicide fut solennellement condamnée (1). Ainsi le Concile, fidèle à sa mission, persévérant dans son

et entre-deux est un *jeu de cartes*: puis ce roi se laisse mourir de faim, de crainte d'être empoisonné par son fils: et certes, jamais homme ne fut plus capable d'un tel forfait. — Ce Louis XI est un monstre de tyrannie et de cruauté; il a un type à part; il est unique dans les annales, dit M. de Chateaubriand: son aïeul Charles VI faisait jeter à la Seine les cadavres de ses ennemis qu'il faisait tuer sans forme de procès, et il leur faisait attacher cet écriteau *laissez passer la justice de Dieu*, puis il se cachait: mais Louis XI les faisait jeter à l'eau, renfermés deux-à-deux et cousus dans des sacs, et il se délectait de ce spectacle du haut de la terrasse de son palais: il mourut entouré de gibets, de tenailles, de cages de fer, de chaines appellées *fillettes du roi*. – Ainsi tandis que la tyrannie sanglante et la débauche siégeaient sur le trône, les premiers personnages qui étaient placés aux pieds de ce même trône, en ensanglantaient les marches en s'entr'égorgeant. — Ces règnes et leur siècle ont un nom qui retentit dans l'histoire comme un glas funèbre: en lisant les annales dégoûtantes de ces temps, on a hâte de tourner les feuillets pour arriver au règne du Béarnais; là au moins, le cœur se sent respirer à l'aise. — V. Henry Hallam, *l'Europe au Moyen-age*, t. I. ch. I. 2e p, p. 115 seq.

(1) Hâtons-nous de reconnaître et de proclamer ici bien haut en hommage à la vérité, quoi qu'en dise un certain parti qui s'agite beaucoup aujourd'hui, que si ce fut en ces temps de troubles et de déchiremens que l'affreuse doctrine du tyrannicide sortit des *entrailles* d'un *Jean Petit*, l'Eglise elle-même fut la première à prendre la défense des rois, en marquant du sceau d'infamie l'auteur de cette doctrine subversive de tout ordre et de tout droit. — Après cela il y a lieu d'être singulièrement étonné que des écrivains catholiques, entr'autres M. César Cantù (*Hist. Univ. 15e époque, Phil. Polit. et Jurisp.*) osent avancer que cette doctrine était, un siècle et demi plus tard, *doctrine commune des Universités et des Théologiens catholiques.* — Voilà donc les Corps savans, voilà l'*École* devenue complice toute entière d'une doctrine qu'elle avait condamnée avec l'Eglise dans Jean Petit!.. .. Il serait aisé de porter le défi de prouver la vérité de cette assertion, dont la généralité embrasse tout dans la même calomnieuse imputation. Ce n'est pas là le seul grief que l'on puisse faire à M. Cantù: de graves erreurs, sous le double rapport des faits et des

œuvre, travaillait sans relâche au triomphe tout-à-la-fois de l'unité de l'Église par l'extinction du schisme, de la vérité religieuse par la condamnation de l'hérésie, et de la sécurité politique des États par la double sanction des droits des Rois et des peuples.

doctrines, peuvent aussi bien lui être reprochées. Un des hommes les plus versés dans l'histoire ancienne et moderne de tous les peuples, un homme des plus savans de l'Italie, vient de rompre le silence: il entre en lice par des opuscules de critique pleins d'érudition et d'esprit. M. *Bianchi-Giovini* de Milan rend un vrai service à la science en rétablissant les faits dans leur vérité. — C'est chose ardue et délicate qu'écrire l'histoire: l'érudition ne suffit pas, elle est mensongère si elle ne s'allie à une grande simplicité, à une invariable probité historique, à une parfaite impartialité, et à un ardent amour de sa patrie: ce sont ces qualités qui distinguent la nouvelle école historique italienne, qui s'honore des noms des Balbo, des Gioberti, des Sauli, des Sclopis, des Paravia, des Cibrario, etc.

VII.

Conférence de Perpignan. — Opiniâtreté de Benoit XIII. — Sa déposition. — Décret de *Réforme*. — Election du nouveau Pape. — *Othon Colonna*. — Clôture du Concile, Bulle de confirmation. — Martin V à Genève avec Amédée VIII Duc de Savoie. — Leur tentative de réconciliation entre les factions des Ducs de Bourgogne et des Armagnac. — Martin V à Rome. — Le Cardinal de Brogny va aussi s'y fixer.

Ce ne fut qu'après la XVII session que l'Empereur Sigismond, accompagné des Cardinaux députés par le Concile, partit pour Perpignan où devaient s'ouvrir la conférence avec Pierre de Lune. Arrivé dans cette ville, Sigismond vit se réunir à lui les trois Rois d'Espagne, les Comtes de Foix et d'Armagnac, qui venaient joindre leurs instances, et au besoin, leur autorité à celles de l'Empereur pour vaincre enfin l'infléxibilité de Bénoit. — Ces princes signèrent à cette fin, le 13 décembre 1415, un traité, qui porte le nom de traité *des douze articles ou*

Capitulation de Narbonne. —Mais ce fut encore envain; et tant d'efforts réunis échouèrent de nouveau contre l'opiniâtre fierté de cet homme. — Alors voyant que toutes ces négociations n'amenaient aucun résultat satisfaisant, et que l'on paraîssait être plus loin que jamais de gagner l'acquiescement de cette âme de fer, l'Empereur, les Cardinaux et les Princes qui l'entouraient, décrétèrent la soustraction d'obédience, et leur affranchissement définitif de l'autorité de Bénoît: ce décret fut publié par S[t]-Vincent Ferrier le jour de l'Épiphanie de l'an 1416 (1). Se voyant ainsi abandonné de tous, Bénoît ne se laissa point ébranler, mais il se retira à *Paniscola*, petite ville du Royaume de Valence, où il mourut huit ans plus tard le 29 novembre 1424 (2). — Ce fut de cet asile que Pierre de Lune, emporté par le vertige de son orgueil, proclamait que *toute l'Église était renfermée à Paniscola, tout comme le genre humain au temps de Noè dans l'arche;* c'était de là que tous les jours, malgré la fin du Concile et le décret qui l'avait déposé, d'une fenêtre de ce même Château-fort, *il excommuniait*

(1) Bercastel, *Hist Eccl.* liv. 49, année 1416, p 249 ; et liv. 50, p. 275. — *Hist. de l'Egl. Gall.* t. xx, liv. 46 — Pelier de la Croix liv. 49.

(2) « Le preghiere, le minaccie a nulla servirono. Scappò anche « segretamente da Perpignano, e si ritirò a Colliure; ma fu quivi as- « sediato; e perciocchè i suoi Cardinali l'abbandonarono, trovò la « maniera di fuggirsene e di ritirarsi a Paniscola, cioè ad un fortis- « simo suo castello sul mare, non molto lungi da Tortosa, dove si « rinserrò risoluto di morir senza dismetter le insegne del suo preteso « Pontificato » V. Muratori. *Annali d'Italia*, tom 9, anno 1415, p. 61.

ses compétiteurs et les Potentats qui s'étaient soustraits de son obédience (1).

Dès que l'Empereur Sigismond fut de retour à Constance, et qu'il eut rendu compte en plein concile, des résultats de son voyage et de ses négociations auprès de Bénoît, les Pères du Concile, voyant ainsi qu'il n'y avait plus rien à espérer de l'indomptable fierté de Pierre de Lune, procédèrent juridiquement à sa déposition, suivant toutes les formalités prescrites par les lois ecclésiastiques. — Ce fut dans la XXXVII session, présidée comme toutes les précédentes par le Cardinal de Brogny, que le Concile déclara publiquement la *contumace* de Bénoît XIII comme n' ayant pas obtempéré à la sommation que le Concile lui avait faite de comparaître pardevant lui (2). Ensuite, le Cardinal Filastre prononça contre Pierre de Lune le décret absolu et définitif de condamnation et de déposition.

(1) MARTÈNE, *Anecd.* t. II, p. 1173 seq. — ANQUETIL, *Hist. de France* revue par Burette an. 1414, Charles VI. p. 27.

(2) Tel fut le sort qui échut à ce Pape, victime infortunée de son obstination. Cette disposition était le seul parti à prendre pour la pacification, dans le cas que Bénoît se fût refusé obstinément à toute espèce d'acte de renonciation spontanée. C'est ce qui faisait dire souvent au célèbre Chancelier Gerson : *il n'y a que l'éclypse de cette lune fatale, qui puisse donner la paix à l'Église.* V. FELLER *Dict. Hist.* art Bénoît XIII. Dès-lors Bénoît n'eut plus que de la haine pour le Card. de Brogny qu'il regardait comme un transfuge de sa cause, un apostat, comme un ennemi, tandis qu'au contraire l'unique sentiment qui régnât en ce Cardinal était un zèle ardent et désintéressé pour la paix de l'Église et du monde Une âme orgueilleuse et basse ou avilie par le vice ne saura jamais apprécier ni même comprendre ce qu'un cœur d'homme peut avoir de grand, de pur, de noble. Et si par fois elle est obligée de rendre hommage à la vérité et à l'élévation des

Ainsi le S[t]-Siége était enfin déclaré *vacant* par la *déposition* de deux compétiteurs et par l'*abdication* du troisième : la paix et l'union venaient d'être rendues à l'Église ; et le Concile, pour couronner son œuvre, n'avait plus qu'à statuer sur deux questions, la *Réforme* et l'*élection du nouveau Pape*. — Quant au premier chef, le Concile, après avoir reconnu en principe la nécessité d'une réforme, crut de ne devoir faire autre chose alors qu'en jeter les bases préliminaires : il jugea plus sage et plus convenable de s'arrêter-là pour le moment, et de laisser à la sagesse et au zèle du nouveau Pape qu'il s'agissait d'élire le soin de remplir cette tâche importante. Le Concile était donc convaincu de la nécessité de réformer les abus qui s'étaient glissés dans sa discipline, dans ses lois et dans ses usages ; elle s'appliqua elle-même à réaliser ces réformes, aussitôt que les temps furent devenus plus propices. — Était-ce donc le cas, un siècle et demi plus tard, qu'un moine apostat, aussi audacieux que libertin, despote orgueilleux et impitoyable, dépourvu d'autorité et de mission, vint de son propre chef se poser en face du monde, en face des siècles passés et futurs comme le *Grand Réformateur* de l'Église de J.-C. ? .... En vérité, quand l'œuvre monstrueuse de Luther et de Calvin n'aurait

sentimens, elle le fera, mais bien malgré elle : alors la haine accompagnera l'estime, ou plutôt l'estime et l'amour se changeront en haine, car pour une âme de cette trempe, aimer ce qu'elle est forcée d'estimer, serait stigmatiser sa propre ignominie. Ainsi l'on voit que Benoît n'épargna plus, dès-lors, ni injures, ni invectives contre ce même Cardinal de Brogny qu'il avait comblé jadis de faveurs et d'amitie.

ou d'autre caractère que la plus évidente inopportunité, il y en aurait assez pour couvrir de honte et de mépris ses auteurs aussi audacieux qu'impies et sacrilèges.

Il est bien vrai que l'œuvre de la Réforme ne fut pas achevée à Constance : mais si ce Concile ne fit que l'ébaucher pour en ajourner la solution à des temps meilleurs, c'est qu'il jugeait plus important et plus pressant pour le bien de la Religion elle-même d'élire le nouveau Pontife, et de placer sur le Siége de la Papauté le Chef unique et légitime, autour duquel tous les partis et toutes les nations devaient venir se grouper dans l'unité du même régime aussi bien que dans l'unité de la même foi : en effet, avant de procéder à la réforme des membres, ne convenait-il pas que l'Église vit enfin son Chef placé sur ce Siége que trois compétiteurs s'étaient disputés pendant une si longue suite d'années? Cette élection ne pouvait donc souffrir un plus long retard; il était temps que cet acte important surgît enfin de tant de combats.

Pour cela, il avait été établi qu'un certain nombre de députés, choisis dans le sein des diverses *Nations*, serait adjoint au Collége des Cardinaux réunis à Constance. Le sacré Collége, dont le Cardinal de Brogny était toujours l'âme et le chef, comptait alors vingt-trois Cardinaux présens à Constance : on leur adjoignit trente députés des Nations.—Ces électeurs se réunirent en Conclave le 8 novembre 1417.

Si parmi les hommes qui composaient ce Corps électoral il s'en trouvait un qui méritât de fixer sur

lui les regards et le choix des Électeurs, soit par l'entente des affaires les plus importantes, soit par sa sagesse et par sa probité, soit par sa haute piété et par sa science profonde et variée, soit enfin par les immences services qu'il avait jusqu'alors rendus à l'Églige dans les circonstances les plus critiques, sans doute c'était le Cardinal de Brogny, lequel avait déployé autant de capacité que de zèle pour le rétablissement de la paix et de l'union, pendant toute la durée du Concile qu'il présida constamment. Aussi l'historien du Concile de Constance, Lenfant (1), rapporte-t-il qu'un grand nombre de voix se portèrent sur ce Cardinal. Il est vraisemblable que ce choix trouva un obstacle dans celui-là même qui en était l'objet, et qu'il échoua contre sa propre volonté.

Dès lors les Électeurs jetèrent les yeux sur un homme, qui, par sa naissance et sa patrie, par ses vertus et sa doctrine, par son amour ardent de la justice et son zèle pour la Religion, enfin par son esprit modeste et conciliant, avait déjà réussi à captiver les cœurs dans le sein du Concile. — (2) *Othon Colonne*, issu d'une famille princière, laquelle jouit de tout temps à Rome même autant

(1) Lenfant, *Hist. du Concil. de Const.* liv. 5, num. 81. — *Acta Concilii Const.* — Labbe — *Hist. de l'Egl. Gallic.* par Longueval, t. 30, liv. 46, pag. 106.

(2) Martin V avait en effet toutes les qualités dignes de sa haute « naissance, la politesse, les manières, l'esprit de conciliation, l'art « de traiter les grandes affaires en maître: il y joignait les vertus « d'un bon pape, la science, l'amour de la justice, le désintéresse- « ment, la modestie » *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 20, liv. 46, p. 108 — Voyez aussi Sponde, année 1417. num. 7 et 8. — Rohrbacher — Pelier de la Croix, t. 7, liv. 49, p. 544.

de considération que d'influence, fut élu le 11 novembre ; il prit le nom de Martin V, par la raison que son élection avait eu lieu le jour même de la fête de ce Saint (1). Au moment de son élection Othon Colonne était à peine dans les ordres sacrés. Le Cardinal de Brogny lui conféra en trois jours consécutifs, la triple ordination de Diacre, de Prêtre et d'Évêque. Ce fut encore au même Cardinal de Brogny qu'appartint l'honneur de le couronner de la tiare selon les rites d'usage (2).

L'intronisation du nouveau Pape fut célébrée à Constance avec la plus grande magnificence, et au milieu de la jubilation la plus générale. Un concours immense de peuple encombrait les rues de Constance et les alentours : on ne compta pas moins de 30,000 chevaux et de cent mille étrangers accourus de toute part pour jouir de ce spectacle de sainte joie et de paix. Tout était en jubilation ; de toute part retentissaient des chants d'allégresse ; on s'embrassait dans les rues, et chacun se félicitait d'un choix qui fermait enfin la plaie hideuse du schisme, et rendait le calme, la dignité et toute sa divine influence à l'Église de J.-C., si longtemps tourmentée par les passions des hommes, et déchirée par l'ambition et l'orgueil rebelle de ses propres enfans.

Depuis l'élévation de Martin V sur le trône ponti-

(1) LENFANT, *Hist. du Concile de Const.*, liv. 6 num 4 — *Acta Concilii* — Bercastel — Fleury.

(2) *Hist. de l'Egl. Gall.* t. 20, liv. 46.

fical, le Concile tint encore quatre sessions présidées par le Pape lui-même en personne.

Aussitôt le nouveau Pontife s'occupa de l'œuvre de la réforme, objet de tant de vœux et de tant de réclamations de la part de toutes les nations et de toutes les classes de la Chrétienté ; œuvre que la religion elle-même réclamait impérieusement, dans ce sens, que ses ennemis, s'étant fait un système de tirer occasion des abus existans, pour déclamer contre l'Eglise Catholique, se révolter contr'elle, et entraîner dans leur révolte un grand nombre d'hommes simples et crédules, s'étaient aussi fait un point de ralliement et une bannière de ce mot *réforme*, ou s'en servaient comme d'une masque pour couvrir leur apostasie. L'Eglise était donc doublement intéressée à mettre la main à cette œuvre, afin d'ôter ainsi à l'animosité de ses ennemis tout prétexte spécieux de critique ou de révolte. — Dans la XLIII session on décréta sept points de réforme (1) : de plus le nouveau Pape fit plusieurs concordats avec différentes nations.

On s'en tint là pour le moment, et l'on ajourna le complément de cette œuvre importante au prochain Concile général, qui avait déjà été convoqué dès la XLII session, et qui devait se célébrer dans cinq ans à Pavie.

Le 14 avril 1418 le Concile tint sa XLV session,

(1) *Acta Concilii* — Lenfant, liv. 6. — Fleury, *Hist. Eccl.* — Bercastel, *Mémoires du Clergé de France*, — Sismondi, chap. 62, p. 226. *Hist de l'Egl. Gall.*, t. 20, liv. 46, p. 113.



qui fut la dernière. — Le Pape Martin V avait publié deux bulles: par l'une il confirmait la condamnation de Wiclef, de Jean Hus, de Jerôme de Prague, et de Jean Petit; et par l'autre il ratifiait formellement tout ce qui avait été fait et décrété par le Concile avant son élection. Ensuite, le Cardinal *Brancaccio*, prenant la parole au nom du Pape, prononça la dissolution du Concile, et congédia en paix les Pères de cette célèbre assemblée, laquelle avait duré trois ans cinq mois et neuf jours (1).

Ainsi finit le célèbre Concile général de Constance, l'un des plus importans, mais aussi l'un des plus orageux, qui ait jamais été célébré, eu égard aux temps critiques où il fut tenu. L'importance de cette sainte assemblée se mesure sur les services éminens qu'elle a rendus à la Religion par la double œuvre qui la signala, c'est-à-dire par l'extinction du schisme et la condamnation de l'hérésie, non moins que par la restauration de la discipline ecclésiastique, et par le rétablissement de l'union et de la paix soit au sein de l'Eglise, soit dans la société politique (2). — Tels

(1) Hist. des Conciles.

(2) M. Sismondi se plait à analyser à sa façon l'esprit de ce Concile, auquel il prête des tendances bien opposées à celle qu'il eut en effet: ainsi il dit (à la fin du chap. 60), que dans cette assemblée l'élément *aristocratico-démocratique* de l'Église prédomina, et qu'il se prit à faire le procès de l'élément *monarchique*. « Le conseil de l'Église, « dit-il, s'arrogea le droit de juger son chef, de le condamner, de « le déposer; il établit des antécédens qui donnèrent la règle de « conduite aux Pères des Conciles de Constance et de Bâle, et com« mença ainsi cette longue lutte, qui, un siècle plus tard, se ter-

sont les titres glorieux qui assureront à jamais à cette auguste assemblée la reconnaissance et l'admiration de la postérité, comme ayant bien mérité de la civilisation moderne.

Après la clôture du Concile, Martin V se retira à Genève, où il reçut d'Amédée VIII, premier Duc de Savoie (1), un accueil magnifique. — Cet excellent

« mina avec la Réforme ». — En vérité, l'auteur affiche ici assez clairement ce qu'il croit et ce qu'il est, pour que son traducteur italien eût dû se dispenser de faire remarquer au lecteur dans une note que *l'Auteur est Protestant*. — Que M. Sismondi veuille bien distinguer la question de *principe* de la question *des personnes*, soit le *droit* du *fait*. Le principe était alors incontestable, puisque toute l'Église s'abritait à l'ombre de ce principe, et que c'était *pour* et *par* ce même principe qu'elle se réunissait alors à Constance. Ce ne fut donc nullement le principe monarchique qui fut appelé à la barre du Concile pour y être jugé par l'élément républicain: mais l'Église avait parfaitement conscience de ses principes constitutifs, de cette admirable unité de gouvernement que son divin Fondateur voulut établir sur *une* Pierre inébranlable, à laquelle tous les hommes, sans distinction de caste, devaient se rattacher dans l'unité de la foi; s'il y avait doute, il ne tombait que sur les personnes, et cela à cause de quelques obscurités qui enveloppaient le *fait*. C'est pour éclaircir ce doute, c'est pour sortir du tourbillon soulevé autour d'elle par la question des *personnes* et par le choc de leurs intérêts et de leur ambition, que l'Église dut actualiser davantage le sentiment de ses principes constitutifs. — Voilà ce que fit le Concile de Constance. — Après tout, je ne vois pas à quel titre les Protestans voudraient en ceci se revendiquer l'héritage du Concile de Constance; puisque, loin de prouver la légitimité de leur *filiation*, on voit au contraire que ce fut ce Concile qui condamna formellement le Wicléfisme, dont les Protestans reconnaissent à plus juste titre la *paternité* V. Pelier de la Croix cont. de Bercastel, tom. 8, liv. 50.

(1) Le Comté de Savoie fut érigé en *Duché* par diplôme de l'Empereur Sigismond daté de Chambéry du 26 février 1417 - Guichenon, *Hist. de la Mais. de Savoie*, t. 1.

prince appelé à juste titre le *Salomon de son siècle* (1), comme étant souvent pris pour arbitre dans les différends qui s'élevaient entre nation et nation, entre peuple et souverain, entre rois et sujets, avait formé le dessein, éminemment louable et digne de sa sagesse, de réconcilier les factions rivales des Bourguignons et des Armagnacs qui déchiraient la France et s'en disputaient le pouvoir souverain. Il paraissait à ce prince tout-à-fait convenable et opportun que la pacification de l'Eglise amenât celle d'un grand royaume, lequel avait fait tant de sacrifices et de si louables efforts pour l'extinction du schisme. Ce fut là le motif pour lequel il pria Martin V de s'arrêter quelque temps à Genève (2). —

(1) FREZET, *Hist. de la Mais. de Savoie*, tom. II, p. 60, Amédée VIII.

(2) Ce même Prince, après avoir résigné, quelques années plus tard, les rênes du gouvernement de ses États dans les mains du Prince Louis son fils aîné par acte d'abdication du 7 novembre 1434, proclamé devant une assemblée de *Notables* réunis pour cela, s'était retiré dans sa solitude de *Ripailles*, située sur les bords du *Lac de* Genève, tout près de Thonon. — C'est là que lui parvint le décret du Concile de Bâle du 25 juin 1437 qui déposait Eugène IV de la Papauté. Amédée protesta d'abord contre cet acte de révolte : cependant il fut lui-même élu le 17 novembre suivant. Quand une députation conduite par le Cardinal d'Arles Pierre d'Ailly vint auprès d'Amédée lui offrir la tiare, ce Prince fit d'abord tous ses efforts pour éluder cette élection : enfin, cédant aux instances de cette députation, il consentit, prit le nom de Félix V, et fut solemnellement intronisé le 24 juillet suivant : ce long intervalle entre l'élection et l'intronisation prouve assez que ce Prince n'acquiesça qu'à son corps défendant. — Mais quelque temps après, Félix, revenant de son erreur, donna au monde le plus bel exemple d'humilité et de généreux désintéressement : il abdiqua spontanément le Pontificat ; il reconnut Nicolas V pour son légitime Pontife, et il mourut en

Cédant à cette invitation, le nouveau Pape séjourna pendant trois mois dans cette ville, au couvent des Cordeliers de Rive ; et pendant cet intervalle de temps il consacra tous les efforts de sa sollicitude, de concert avec le Duc de Savoie, à la réconciliation des ducs de Bourgogne avec les comtes d'Armagnac, dont les guerres civiles, signalées par leur acharnement et leur atrocité, avaient ensanglanté la France, épuisé ses trésors et ses ressources, l'avaient fait déchoir de son ancienne splendeur, et mise à deux doigts de sa ruine en lui faisant subir le joug de l'étranger (1).

Martin V, qui avait déjà recueilli tant d'heureux résultats de la haute sagesse, de l'expérience et de l'esprit conciliateur du Cardinal de Brogny, voulut le retenir auprès de lui pour s'aider de ses lumières, de sa coopération et de son appui dans cette œuvre de pacification politique. Certes, qui mieux que cet homme, pouvait lui apporter en cette circonstance un concours plus efficace ? D'une part, jouissant de toute l'estime et de l'entière confiance du duc de Bourgogne, il exerçait sur l'esprit et les conseils de ce prince et sur son parti toute l'influence nécessaire pour essayer de les ramener à la paix : de l'autre les succès importants qu'il avait obtenus dans l'œuvre de la paci-

paix à Ripaille admiré et regreté de tout le monde. — V. FREZET, t. II, p. 66.

(1) Un grave écrivain moderne, Anquetil (*Hist. de France* revue par Burette année 1411 — Charles VI) dit avec raison que ce *Jean-Sans-Peur* doit être marqué de flétrissure pour « avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre ».

fication de l'Eglise au Concile de Constance, étaient déjà un pronostic et un gage de ceux qu'il pouvait obtenir dans cette œuvre de réconciliation. Ainsi le Pape et le duc de Savoie ne pouvaient pas trouver d'autre personnage plus propre au but qu'ils se proposaient.

On mit donc la main à l'œuvre: mais toute tentative devint inutile: la haîne chez les grands est toujours plus violente et plus ténace: elle peut bien être assoupie ou palliée pour quelque temps; mais il est rare qu'elle s'éteigne avant qu'ils aient assouvi la fureur de leur ambition et de leur jalousie ou de leur vengeance dans la ruine, souvent dans le sang de leurs rivaux: pour cela elle éclate d'autant plus violente et implacable qu'elle aura été plus contrainte pendant quelque temps: ainsi, alors que le feu des volcans paraît éteint et que ses rugissemens souterrains semblent se calmer, gardez-vous de vous endormir sur ses bords dans les bras d'une sécurité fallacieuse et mortelle: bientôt aura lieu l'explosion; et elle sera d'autant plus terrible, et les craquemens des entrailles de la terre d'autant plus épouvantables, qu'il y aura eu plus d'obstacles à surmonter.

En effet, toute négociation ayant échoué, et tout pourparler étant rompu, on vit bientôt le duc de Bourgogne faire alliance offensive et défensive avec Henri roi d' Angleterre contre le Roi et le Dauphin de France. — Ainsi au temps de Charles VI un prince français, aveuglé par son insatiable ambition, déchira le sein de sa propre patrie en s'armant contr'elle ; il attira sur le sol natal les légions étrangères, dans les

rangs desquelles il ne rougit pas de se placer, et il eut la gloire sacrilège de remporter sur les armées de son roi et de son pays la déplorable et funeste victoire d'Azinçourt (1415) aussi fatale à la France, que l'avaient été ses défaites aux champs de Poitiers sous le roi Jean, et de Crécy sous Philippe de Valois. Tristes lauriers, que ceux qu'on arrose avec les larmes et le sang de sa propre patrie! (1)

Martin V, dans le courant de l'année 1418 partit de Genève pour se rendre en Italie. Il arriva à Florence au commencement de l'année 1419, et y resta près d'un an. — De là il alla à Rome, où il arriva le 22 septembre 1420. La joie du peuple romain en revoyant le Pape son souverain légitime, fut à son comble : il fit consigner cet heureux événement dans les archives du Capitole ; il fit frapper des médailles pour en perpétuer le souvenir. Ce Pontife avait en effet tous les titres à l'amour et à la reconnaissance du peuple de Rome, sa patrie. Selon le témoignage de St-Antonin, aux brillantes qualités d'un prince, Martin V alliait les vertus d'un saint évêque et les mérites d'un grand Pape. — L'Eglise lui devait sa paix, l'Italie son re-

(1) Livrer sa patrie à l'Étranger, c'est attenter à sa nationalité, c'est la frapper droit au cœur, c'est un parricide. Henri IV ne savait se pardonner cette faute, qui d'ailleurs lui avait été commandée par la sainteté de ses droits, en s'alliant aux Uguenots, alliés des Anglais: aussi s'écriait-il dans son *Manifeste* aux États de Blois : « Plût à « Dieu que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage se faisait aux dépens de la France ». V. CHATEAUBRIAND, *Études hist.*, t III, p. 523 ; *Anal. rais. de l'hist. de France*.

pos, et l'Europe la cessation des maux qui l'accablaient ; avec lui se levèrent des jours plus calmes et plus sereins après tant d'années de troubles et de déchiremens de toute espèce.

Ce fut aussi vers cette époque que le Cardinal de Brogny alla se fixer à Rome. Ses lumières et son expérience étaient trop utiles à la Cour pontificale, pour que Martin V voulût laisser loin de lui un homme qui avait rendu tant de services à la Religion, et qui avait tant fait pour l'œuvre de la pacification générale.

Non seulement ce Pape sut apprécier grandement les mérites et les services du Cardinal de Brogny, mais de plus il l'honora toujours de toute son estime et de sa confiance la plus entière : il ne laissait jamais échapper la moindre occasion de lui en donner les témoignages les plus éclatants. Ainsi par exemple, lorsque vers la fin du Concile de Constance ce nouveau Pape Martin V qui venait d'être donné à l'Eglise par ce même Concile, voulut faire acte d'autorité souveraine, et se faire reconnaître *de fait* comme Pape légitime par l'exercice de son autorité en changeant la plupart des titres des Cardinaux qui composaient alors le sacré Collége, il ne toucha point à celui du Cardinal de Brogny, au contraire il le confirma dans tous ses titres et ses dignités, dans toutes ses charges et emplois (1).

(1) VILLATA, *Oraison funèbre*. — LENFANT, *Hist. du Conc. de Const*

VIII.

Le Cardinal de Brogny rend de grands services pécuniaires aux Papes, aux Conciles, à des Princes, à des Rois. — Fondation de la Chapelle et Collégiale des *Machabées* à Genève, — du Collége de St Nicolas à Avignon — Les *Célestins* de cette ville. — Il fonde le Couvent et l'Église des Dominicains d'Annecy. — Guillaume d'Orlié meurt dans ce couvent en odeur de sainteté. — Un Evêque Grec. — Testament et codicilles du Cardinal. — Autres pieux établissemens qu'il a voulu fonder. - Sa mort. — Il choisit sa sépulture dans la Chapelle des Machabées de Genève.

Après avoir ainsi fixé sa demeure dans la capitale du monde chrétien, le Cardinal de Brogny déjà fort avancé en âge, consacra le reste de ses jours et son immense fortune à des œuvres de bienfaisance, à des institutions qui ont été pour les siècles postérieurs des monumens admirables de sa munificence et de sa piété. — On voit que dès l'année 1414, avant la célébra-

tion du Concile de Constance, il avait obtenu de Jean XXIII une bulle qui l'autorisait à disposer selon son gré de tous ses revenus et de tous ses biens: cette Bulle est datée de Bologne, résidence provisoire de ce Pape avant qu'il se rendît au Concile. — Telle était la libéralité de ce Cardinal, que jamais il ne sut refuser à quiconque réclamait de sa bonté quelque service ou quelque secours: ainsi l'on voit que des princes, des rois, des papes profitèrent de ses largesses.

Lorsque Jean XXIII se ligua avec Louis II Roi de Sicile pour chasser de Rome Ladislas son compétiteur au trône de Naples, le Cardinal de Brogny lui prêta la somme de 27000 florins d'or pour les frais de l'expédition. Ce service pécuniaire qu'il rendait en cette circonstance à Jean XXIII, joint aux prêts qu'il avait faits en d'autres temps tant à Clement VII qu'à Bénoît XIII et à la *Chambre apostolique* pour 40000 ducats d'or, l'avaient rendu créancier du gouvernement pontifical pour des sommes très-considérables, que les Papes reconnurent par la suite par des bulles particulières.

Il prêta en plusieurs circonstances de fortes sommes à ce même Louis II Roi de Sicile; mais il ne paraît pas que ces créances aient jamais été ni liquidées ni remboursées. — En outre il fournit de l'argent au Concile de Pise pour faire face aux dépenses pour la tenue de cette assemblée. — D'autre part il s'était rendu caution du duc de Bourgogne, dans sa guerre contre Ladislas, pour une somme de 3000 florins d'or qu'il paya; et peu de temps après pour une somme de 4000

florins de la même valeur, qu'il dut également payer (1).

Dès l'année 1406 le Cardinal de Brogny avait acheté du Chapitre de Genève un local attigu à l'église cathédrale de St-Pierre : il fonda et construisit sur ce local une chapelle sous le vocable de la Ste-Vierge, et qui prit plus tard le nom de *Chapelle des Machabées* : il y érigea une Collégiale composée de douze bénéficiers, avec un Archiprêtre qui en était la première dignité.

Cette chapelle ainsi que la belle église cathédrale à laquelle elle se rattachait, sont passées à un autre culte et à d'autres destinations : l'une et l'autre sont devenues sanctuaire d'erreurs, et la chaire de mensonge s'est élevée sur les ruines de celle de la vérité. La Chapelle a été entièrement transformée ; elle sert aujourd'hui de sale commune pour l'école publique de philosophie. — Ainsi les révolutions civiles et religieuses passent pardessus les monumens des âges antérieurs, détruisent les uns, nivellent les autres, changent l'ordre et la destination de la plupart, et laissent sur le front de tous le cachet sanglant de l'Esprit des ruines qui les a soulevées sur la terre. — Le souffle des révolutions est toujours mortel pour le passé : aussi voyons-nous, que chez les peuples, qui ont abdiqué l'héritage de vérité religieuse qu'ils tenaient de leurs ancêtres et ceux-ci de l'Église, les monumens religieux, portés par le Catholicisme là plus que partout ailleurs au plus haut

(1) Besson, *Mémoire*.

degré du sublime esthétique, ne subsistent plus que dans leurs ruines et dans leurs souvenirs. — A Genève surtout, cette capitale du Calvinisme, on se sent le cœur serré de douleur en voyant tant de beaux monumens du Catholicisme réduits maintenant par l'esprit de secte et de mercantilisme aux étroites proportions d'un laboratoire, ou d'une manufacture, ou d'un comptoir, ou d'une sale commune, fournie de tout le *confort* imaginable pour les aises de ces pauvres Protestans, lesquels ont l'absurde et ridicule bonhomie de se déranger de leurs foyers pour aller puiser aux sources humaines d'un ministre, leur égal en fait de foi, la connaissance de la vérité; comme si, en tant que Protestans, ils n'étaient pas obligés de ne la puiser que dans la Bible et dans la Bible toute seule! Admirables conséquences d'une révolte religieuse, qui a fait couler tant de sang, amoncelé tant de ruines, et qui n'a pas encore épuisé la coupe de troubles et de combats que son principe délétère lui a donné à verser sur la face du monde: jamais il ne lui sera donné de renier son principe (1).

(1) Voici ce que dit un savant et pieux prélat en adressant la parole aux Protestans: « Si vous étiez fidèles au principe fonda« mental de ne régler individuellement votre foi que sur l'Écriture, « vous devriez dire hardiment à vos ministres: Messieurs descendez « de vos chaires et cessez de nous endoctriner » (*Guide du Catech. Vaudois* par Monseigneur Charvaz Évêque de Pignerol t. II, liv. IV, not. 1, pag. 17). Qu'il me soit permis ici de déposer aux pieds de cet illustre Pontife l'humble hommage de ma profonde reconnaissance, de mon amour et de ma soumission: qu'il daigne agréer avec bienveillance ce faible tribut de l'affection filiale la plus pro-

Mais revenons à ce monument élevé par notre célèbre Cardinal à côté de la cathédrale de Genève ; on voit encore, sur l'angle extérieur de cette chapelle des Machabées du côté du couchant, une sculpture représentant un jeune garçon, déchaussé, debout sous un arbre, et paissant un troupeau de pourceaux : - comme aussi on voit encore autour de la même muraille extérieure quelques figures en relief de *souliers*, comme pour perpétuer le souvenir de l'anecdote du cordonnier, que j'ai rapporté au commencement de cette notice (1). — Ainsi le marteau des Niveleurs Protestans de Genève, lequel a atterré ou dénaturé dans

fonde, ce témoignage de ma reconnaissance et de mon dévouement.

J'ajoute ces mots d'un écrivain du plus haut mérite : « Qui a le « droit de faire parler le Christ ou les Apôtres de manière à lier la « conscience ? — La Bible seule. — Accordez-vous ce droit aux parens, « ou au ministre ? vous n'êtes plus protestans ; vous êtes catholiques. » (*Sol. des grands probl.* t. III, ch. 7, p. 29). — Je ne saurais passer ici sous silence le nom d'un homme qui veut bien m'accorder quelque bienveillance, d'un écrivain dont la plume élégante et robuste, et le savoir profond ont déjà jeté un vif éclat dans plusieurs ouvrages de philosophie religieuse, et qui est appelé à jouer un grand rôle dans la lutte actuelle avec les nouvelles erreurs qui courent le monde politique et religieux, M. le Chanoine Martinet, dont les savans écrits se distinguent aussi bien par le charme entraînant de la forme que par la haute importance du fond. — Une foi vive, éclairée et inébranlable, - un amour ardent du bien sous toutes ses formes possibles, - une entente parfaite de l'état actuel de l'erreur qu'il combat jusque dans ses derniers retranchemens, - des vues larges et neuves, - des idées profondes et généreuses, - des apperçus frappants de justesse et d'à-propos, - une méthode d'irrésistible logique, - un style riche d'érudition, brillant d'esprit et de critique, saisissant par ses images et sa pureté ; c'est là une ébauche imparfaite et à grands traits du caractère de cet Ecrivain qui honore autant sa patrie qu'elle le chérit, et que la France nous envie.

(1) V. Besson — Lenfant. — *Le Testament et Codicilles du Cardinal.*

cette ville tant de beaux monumens de son antiquité catholique, a respecté ce marbre, dernier monument de la grandeur et de l'humilité d'un de ses plus généreux bienfaiteurs, d'une de ses plus grandes illustrations aux beaux jours de son ancienne et véritable splendeur.

Quelques années après son retour à Rome, le Cardinal de Brogny fonda un couvent de Dominicains à Annecy, par acte authentique du 2 mars 1422 (1). — Pour cela il délégua le Père *Grucelli*, Dominicain d'Avignon, en qualité de son procureur et fondé de pouvoir, pour se transporter à Annecy, et mettre aussitôt la main à la fondation de ce couvent. L'église ne fut consacrée que le 14 septembre 1445 par *Barthélemy évêque de Corneto*, suffragant ou coadjuteur de l'Évêque de Genève, en présence de Louis Duc de Savoie et de toute sa Cour, qui s'était rendue de Chambéry à Annecy pour honorer de leur présence cette belle solemnité (2). — On croit aussi que ce fut dans cette même église qu'eut lieu la publication du Concile de Trente le 15 septembre 1571 (3), par ordre de Monseigneur *Ange Giustiniani* Évêque et Prince de Genève; ce Prélat était intervenu à ce saint Concile en qualité de premier Docteur en Théologie de l'Ordre

(1) Besson, loc. cit, *Preuves et Documens.*

(2) Ce beau couvent, et la vaste église qui est contigue reçurent aussi les pieuses largesses d'autres habitans d'Annecy: entr'autres du sieur *Cagnaci*, Chancelier de l'Évêché de Genève, des Seigneurs *de Menthon*, *de Dingy*, etc. Ce fut un sieur *Magnin de Cruseilles* qui en fit faire la voûte.

(3) Besson.

de la Mineure Observance de St-François, dont il était un des membres les plus distingués.

C'est ainsi que, pendant sa longue carrière, ce pieux Cardinal enrichissait le pays qui l'avait vu naître de monumens religieux, et d'établissemens propres à y faire fleurir la Religion. — De tout temps en effet les Pères Dominicains d'Annecy ont rendu à cette ville d'éminens services par l'exercice du saint ministère. Ils comptèrent, parmi eux à différentes époques des hommes fort-recommandables aussi bien par leur science que par leur piété et par la sainteté de leur vie : je citerai entr'autres le *P. Guillaume d'Orlié*, un des premiers religieux qui habitèrent ce couvent aussitôt après sa fondation, et qui y mourut en odeur de sainteté en 1436 : le tombeau de ce pieux cénobite fut placé dans le chœur de l'église ; et il a toujours été pour les habitans d'Annecy l'objet d'une vénération toute particulière.

Ce fut aussi dans ce même couvent que mourut, en 1461, un Évêque Grec, dont l'histoire n'a pas conservé le nom : expulsé de son pays par l'invasion des Turcs, ce saint Prélat vint en Occident ; et, après avoir parcouru la France, l'Italie et une grande partie de l'Europe, il vint finir ses jours au couvent des Dominicains d'Annecy, qu'il édifia par son savoir, par l'austérité de sa pénitence, et par la sainteté de sa vie, en retour de la généreuse hospitalité qu'ils lui avaient donnée.

Quelques années plus tard, par un codicille daté du

23 juin 1424, le Cardinal de Brogny rétablit en grande partie et embellit le couvent des Célestins d'Avignon. — Il fonda aussi dans cette même ville *le Collége de Saint Nicolas* (appelé aussi *Collége de Savoie* (1)) pour y ouvrir une Chaire de Droit civil et ecclésiastique. — A cet effet il fit donation du palais qu'il possédait à Avignon: c'est là qu'il voulut que fût établi le Collége qu'il créait. De plus il y fonda vingt-quatre bourses gratuites en faveur des pauvres jeunes clercs, natifs de sa patrie, et qui se voueraient à l'étude de la Théologie et du Droit canonique: la durée du *Collégiat* devait être de huit ans. — Les vicissitudes des temps firent subir à ce Collége beaucoup de changemens : mais ce ne fut qu'à l'époque de la Révolution française que cet important établissement fut enveloppé dans la ruine de tant d'autres institutions religieuses et scientifiques (2).

(1) Ces pieux établissemens ont été engloutis par le gouffre de 93, et il n'en serait resté que le souvenir, si les sages et patriotiques administrateurs municipaux d'Annecy, aidé par un personnage dont le nom sera à jamais cher à quiconque a un cœur patriotique, S. E. M. le Comte de Sales, n'eussent fait tous leurs efforts pour en revendiquer quelques débris — Leurs tentatives ont été, il y a quelques années, couronnées de plein succès: et S. M. Charles-Albert faisant droit à leurs justes réclamations, par lettres-patentes du 13 octobre 1832, a décrété l'inscription sur le Grand-Livre de la dette publique d'une rente annuelle de 5742 fr, dont l'administration est confiée à un Conseil spécial. Cette rente est affectée à des places gratuites en faveur de jeunes gens, qui se destinent à la carrière supérieure des études universitaires, et qui soient natifs d'Annecy, ou du duché de Savoie, mais dans ce dernier cas ils doivent faire conster d'avoir fait deux ans de Philosophie au Collége Royal de cette même ville.

(2) Manuscrit que M. l'abbé Maguin a eu la complaisance de me communiquer, et qui renferme des détails fort intéressans sur le Cardinal de Brogny.

Ce Collége a fourni de tout temps à l'Église de Genève des hommes aussi distingués par leur savoir que par leurs mérites, et dont jamais les noms ne s'effaceront des annales de notre Clergé.

Peu de mois avant sa mort, le Cardinal de Brogny fit un autre codicille sous la date du 24 septembre 1425, par laquelle il léguait sá maison et ses biens paternels situés sur le territoire d'Annecy-le-vieux, ainsi que l'argent qui lui serait resté en fond après l'achèvement du Collége de Saint Nicolas, du couvent des Célestins d'Avignon, du couvent et de l'église des Frères-Prêcheurs d'Annecy, de l'agrandissement de l'église paroissiale d'Annecy-le-vieux, il léguait, dis-je, tout cela pour la construction, fondation et dotation d'un couvent pour douze religieux de l'ordre de Cîteaux, aussi ou à Annecy-le-vieux, ou sur le lieu même où il avait été baptisé, c'est-à-dire à côté de la chapelle qu'il avait fait élever auprès du tombeau de son père, ou bien sur l'emplacement de la maison paternelle au village de Brogny où il était né lui-même : il prescrivait que l'on donnât à cette fondation le titre de *Couvent de Toussaint*, afin, disait-il, *de se mettre lui-même sous la protection de tous les saints du Paradis* (1).

La mort de cet illustre et magnifique fondateur empêcha de terminer ce bel établissement, lequel avait cependant déjà reçu un commencement d'exécution, puisque ce fut à cette même époque que l'on construisit à neuf le chœur de l'église paroissiale tel qu'il existe encore

(1) *Ibid.*

aujourd'hui : le style d'architecture ogivale de cette partie de l'église démontre son origine; mais ce qui le prouve plus évidemment encore, ce sont les armoiries du Cardinal de Brogny peintes sur la clé de la voûte, au point d'intersection des deux ogives qui la soutiennent. Le chœur, de style gothique, fait pressentir que le corps de l'église, qui restait à construire par la suite, devait être sur un plan aussi vaste que riche: celle qui existe aujourd'hui, par sa caducité, par son défaut absolu d'ordre et de goût, réclamerait des restaurations qui la missent en harmonie avec le chœur tel qu'il existe (1).

Le testament et les codicilles du Cardinal de Brogny sont un beau monument de sa sagesse, de sa haute piété et de son inépuisable bienfaisance : rien n'y est oublié : seulement, ceux qui eurent la moindre part de ses largesses, furent ses propres parens. — Deux de ses neveux *Hugues* évêque de Vaizon, et François abbé de *Saint-Hugin* et de *St Claude* au diocèse de Lyon (2),

(1) Espérons que les efforts persévérans du Conseil administratif d'Annecy-le-vieux, que le zèle de ses religieux habitans, que le bon et généreux vouloir des riches propriétaires qui tirent leurs revenus du sol fertile de cette Commune, s'animeront enfin d'une juste ardeur, et que, au besoin, ils réuniront leurs efforts pour intéresser, en faveur de cette œuvre de restauration, la pieuse munificence d'un Roi, dont l'amour pour la religion et pour ses établissemens forment le plus beau fleuron de sa couronne: espérons que, grâce à un concours efficace et généreux, l'on verra bientôt le riant et pitoresque coteau d'Annecy-le-vieux couronné par une belle église paroissiale, digne monument élevé à la mémoire d'un grand homme qui a vu le jour dans cette Commune, et qui l'a constamment chérie d'un amour le plus généreux.

(2) Il fut promu à l'Evéché de Genève en 1428.

furent nommés exécuteurs testamentaires de second ordre. Je dis de *second ordre*, parcequ'on voit qu'il nomma cinq Cardinaux, de ses amis, lesquels il pria de veiller à l'exécution pleine et entière de toutes ses dispositions renfermées soit dans son testament, soit dans ses codicilles; du reste il plaça l'accomplissement de ses dernières volontés sous la haute et spéciale surveillance de Martin V, de Louis II Roi de Sicile et des Ducs de Bourgogne et de Savoie. - Il ordonna que l'on célébrât à son décès un nombre très-considérable de messes tant dans la ville où il mourrait, que dans les lieux principaux que ses restes mortels devaient traverser, pour être transportés à Genève où il ordonnait qu'on l'ensevelît. — Il étendit ses largesses sur toutes les maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe qui auraient prié pour le repos de son âme. — Il légua des ornemens sacrés aux églises pauvres de sa patrie, et même à celles de Genève et de Lausanne. - Il confirma de nouveau toutes les fondations et donations qu'il avait faites soit au Collége de Saint-Nicolas et aux Célestins de la ville d'Avignon, soit à l'église cathédrale de Genève, soit aux Dominicains des villes d'Annecy et d'Ostie, soit enfin à l'église et au monastère qu'il voulait fonder à Annecy-le-vieux. - Il dota sa nièce *Péronette* épouse du Seigneur *De Pontverre:* enfin il nomma et institua pour ses héritiers universels, la chapelle collégiale et les bénéficiers des Machabées de Genève pour une moitié, et pour l'autre moitié les Dominicains d'Annecy.

Le Cardinal de Brogny mourut à Rome dans son

palais de *Saint-Sylvestre a' Monti* le 15 février 1426, doyen du Sacré Collége, âgé de quatre-vingt-quatre ans, vivement regreté par le Pape, par les Cardinaux et par toute la Cour pontificale, aussi bien que par le peuple de Rome qui avait eu souvent part à ses libéralités. – Il avait porté la pourpre romaine pendant quarante ans sept mois et trois jours. – Il avait prescrit, par une clause formelle de son testament, que ses dépouilles mortelles fussent déposées provisoirement dans la chapelle de Saint-Martin *in capite Vaticani* pour être transportées de-là, dans l'espace d'un an, à Genève, où il avait choisi et fixé le lieu de sa sépulture, c'est-à-dire, dans sa chapelle des Machabées, pour que les prières des bénéficiers qu'il y avait établis *retentissent sur sa tombe pour le repos de son âme*. En effet, dans l'ancien registre des fondations de cette chapelle, et dans le Nécrologe de cette église, on lit : *Nono kal. decembris anno 1426 et die hodierna translatum fuit Corpus Reverendissimi in Christo Patris D. D. Joannis bonæ memoriæ, Episcopi Ostiensis, S. R. E. Cardinalis et Vice-Cancellarii, de Annecssiaco Gebennensi, et infra hujus capellæ tumulum intumulatum est*. La pierre funéraire qui recouvrait son tombeau portait l'épitaphe suivante :

HIC . IACET

D . D

IOANNES . DE . BROGNY . CARDINALIS

OLIM . EPISCOPVS . VIVARIENSIS

POSTEA . ARCHIEPISCOPVS . ARELATENSIS

ET . TANDEM

OSTIENSIS . EPISCOPVS . ET . S . R . E . VICE-CANCELLARIVS

QVI . QVVM . IN . S . R . ECCLESIA . SCHISMATE . LACERATA

CONSTANS . PERSEVERASSET

EAMQVE . TEMPORALIBVS . AVXILIIS . ADIVVISSET

ET . AD . VNVM . DVCEM . CONGREGASSET

PIE . ET . TRANQVILLE . TANDEM . AD . DEVM

VLTIMVM . FLATUM . REDDIDIT

XVI . KALENDAS . FEBRVARII . ANNI . SALVTIS

MCCCCXXVI

CAPITVLVM . MACHABAEORVM . MVNIFICENTIA . EIVS . RECTVM

A ☧ Ω

Ainsi finit sa longue et laborieuse carrière le célèbre Cardinal de Brogny, dont la haute sagesse, le zèle éclairé et infatigable et les travaux incessans, ont si puissamment contribué à la pacification de l'Église, de l'Italie et de l'Europe. — Et si cette œuvre de paix, consommée à Constance, à fait faire un grand pas à la civilisation,

il y aurait injustice à ne pas proclamer, à la gloire du Cardinal de Brogny, qu'il a bien mérité de son siècle, de la Religion et de la société moderne, pour tout ce qu'il a fait et entrepris, afin que ce Concile, qu'il présida dans les circonstances les plus critiques et les plus orageuses, atteignît le but si ardemment attendu par l'Église et par le monde entier. — Son nom n'a pas eu un grand retentissement au temps où il vécut, parce-qu'il a été étouffé par le bruit des luttes civiles, par le cahos des factions religieuses et par les tiraillemens politiques qui déchiraient l'Europe en ces jours mauvais : mais ses œuvres n'en ont pas moins traversé les siècles, comme de glorieux monumens qui lui ont mérité les applaudissemens de la postérité, les hommages reconnaissans de sa patrie, et l'ont rendu digne de l'honneur que lui a décerné un Roi sage et pieux, juste appréciateur de la vraie gloire, en inaugurant le portrait du Cardinal de Brogny au rang des grands hommes qui ont illustré leur patrie, et glorieusement servi leur pays florissant et heureux sous le *sceptre* paternel d'une dynastie de dix siècles.

FIN.

TESTAMENT

DU CARDINAL DE BROGNY

In Nomine Patris..... anno à Nativit. Dom. millesimo quadringentesimo vigesimo secundo, indictione decimâ quartâ, die verò duodecimâ mensis Augusti, præsentibus nobis Notariis publicis, et testibus infrà scriptis, ad hæc vocatis pariter et rogatis, Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dom. Johannes miseratione divinâ Episcopus Ostiensis, sanctæ Rom. Ecclesiæ Cardinalis, et Vice-cancellarius suum condidit ultimum testamentum nuncupativum in forma inferiùs annotata. In Nomine sanctæ, et individuæ Trinit..... Ego Johannes Episcopus Ostiensis, sanus mente et corpore, per Dei gratiam considerans..... imprimis recommendo animam meam Beatæ Trinitati..... item recommendo me et animam meam, et executionem meam Domino nostro Martino Papæ quinto, aut qui erit pro tempore, cui lego meliorem annullum quem habeam, et etiam recommendo eam sacro Collegio et Executoribus infrà scriptis, rogans et supplicans eis quod ita se habeant circà illam, sicut vellent in casu simili alios se habere, cum multos labores pro Republica sustinuerim, et expensas præsertim à tempore Assumptionis Petri de Lunâ in prosecutione unionis Ecclesiæ. Item eisdem humiliter recommendo nepotes meos et familiares, quibus familiaribus volo etiam satisfieri de stipendiis, si qui sint qui consueverunt recipere stipendia, quibus non fuerit integrè satisfactum à tempore quo isto anno omnes confessi sunt sibi fuisse satisfactum per publicum instrumentum; et ex iis prædictis stipendiatis qui per

multos annos servierunt, volo quod satisfiat pro toto anno illo quo moriar, incipiendo à Nativitate Domini, et quod tam stipendiati, quàm alii remaneant in domo, si voluerint per totum unum mensem sumptibus executionis. Item eamdem executionem recommendo Serenis. Principi D. Regi Ludovico Siciliæ secundo, cui servivi fideliter et patri ejus, et Dom. Duci Burgundiæ, et Domino meo naturali, Dom. Duci Sabaudiæ, et Dominæ Ducissæ. Item ego eligo corporis depositionem, si Romæ moriar, in Ecclesiâ Sti. Petri, volens deponi in Capite Vaticani, in Capella mea Sti. Martini, ut ita et taliter reponatur et condiatur corpus, quod infrà annum vel citò post possit portari totum, vel major pars ejus ad Capellam meam Gebennens. ædificatam per me, juxtà Ecclesiam Sti. Petri Geben. in qua principaliter eligo sepulturam meam. Item volo quod tam in vestibus familiarium, quàm in sepultura servetur mos honestus, et non nimis pomposus, et quod fiant eleemosinæ multæ per totam Novennam, et detur omnibus Presbyteris celebrare volentibus pendente Novennâ in totâ Civitate in quâ moriar, et etiam Diœcesi, unus grossus. Et posteà solutis funeralibus et aliis necessariis, de toto eo quod remanebit tunc apud executionem in bonis mobilibus in loco ubi ero, volo quod per totum decursum anni dicantur multæ Missæ, prout infrà ordinavi, quia volo quod totum illud quod apud me reperietur in mobilibus in loco ubi moriar, in Missis statim dicendis convertatur tam per Religiosos Civitatis, quàm Diœcesim secundum arbitrium Executorum meorum, vel majoris partis eorum qui tunc erunt præsentes; hoc tamen adjecto et servato quod, ante omnia, post funeralia leventur de dictis bonis duo millia florenor. de Camera pro Missis dicendis infrà annum citrà et ultrà montes, æqualiterque distribuantur pro dictis Missis Romæ, Florentiæ, in Pedemontio et aliis locis, et ultrà montes, in locis montalibus et religiosis, prout dictis Executoribus videbitur faciendum, et rogo eos quod statim hæc post mortem fieri faciant, et per numerum triginta, et triginta, si fieri poterit, Missæ

ordinentur celebrandæ, quia ad istum numerum spem habeo et devotionem. Item volo quod dum corpus meum transferetur ad Capellam meam supràdictam Geben. nullatenùs omittatur quin in singulis villis notabilibus per quas conducetur corpus, dicantur et fiant publicè et secretè Missæ multæ, si honestè et sine scandalo fieri possit. Item volo quod dum recipietur corpus de Ecclesià, ubi ero sepultus, pro transferendo Geben. dentur, seù distribuantur pro redditibus emendis Ecclesiæ depositariæ ducenti ducati, ac de hoc constet per publicum instrumentum, et emantur inde redditus pro distributionibus Beneficiatorum ibidem, et fiant Executores securi, antequam tradantur pecuniæ; et ibi Beneficiati teneantur in die depositionis singulis annis facere Missam solemnem pro Defunctis, et commemorationem pro animà meâ et parentum meorum. Item si me contingeret alibi, quàm Romæ decedere, volo quod corpus deponatur per instrumentum publicum in majori Ecclesia, si sit civitas, vel in loco Mendicantium vel Religiosorum, si sit alia villa, et portetur posteà corpus ad Geben. prout dictum est suprà. Item volo, ubicunque moriar, quod detur Mendicantium Conventibus qui ibi fuerint, pro Missis dicendis, cuilibet Conventui decem flor. si sint ibi novem Fratres vel ultrà, et quod pro prædictis pendente Novennâ teneantur qualibet die dicere unam solemnem Missam pro me et omnibus Defunctis. Item volo quod in Hospitalibus illius loci detur cuilibet recumbenti in grabato vel impuberi unus grossus, aliis verò pauperibus unus bononinus, et omnibus Monialibus inclusis cuilibet unus grossus, et pro quâlibet die Novennæ quælibet teneatur dicere pro animâ meâ in fine Horarum, ter *Pater noster* et ter *Ave Maria*. Et super omnia fiat diligentia quod statim post mortem meam dicantur multæ Missæ in Civitate et Diœcesi ubi moriar, et per trigenas multas distribuantur per Religiosos et pauperes, et per Religiosas multa psalteria. Item volo quod statim post mortem meam in Ecclesia Arelatensi, et Abbatiis et locis, ubi fundavi anniversaria vel fundabuntur, dicatur Missa so-

lemnis de Defunctis, et per totam Novennam, postquam mortem sciverint; et detur cuilibet Canonico vel Choristæ vel celebranti, prout visum fuerit Executoribus, vel deputatis ab ipsis. Item volo quod in Ecclesia Arelatensi emantur de mille florenis mihi debitis per Regem Ludovicum, quos eidem Ecclesiæ infrà lego, duodecim anniversaria pro prima die cujuslibet mensis, prout fit in Ecclesiis Geben. Lausan. Viennen. Vivarien. et de Romanis, et quod si non possint haberi à Rege, conveniant Executores cum Capitulo pro certa summa quæ ponatur in emendis redditibus pro dicto anniversario faciendo, et volo quod in quâlibet dictarum ecclesiarum dentur panni aurei, proponendo post mortem suprà bustum secundùm dispositionem Executorum meorum, nisi in vita hoc fecerim. Intelligo hic de omnibus suprà et infrà scriptis, quod fiant post mortem, nisi tempore mortis fuerint facta, vel æquipollentia per me vivum. Item quam dotavi Peronetam neptem meam, primò dum cum Domino de Thora..... dedi in dotem quatuor millia florenorum Cameræ, augmentum verò fuit de mille et legatum de quincentis, secundò dum nupsit cum Domino de Ruppe..... tunc solvi pro dote mille florenos, pro quibus omnibus nondum solutis, litigavi multis annis, maximè cum Domina Comitissa de Vellino....... quas pecunias cum expensis ego debeo recuperare, quia eam tertiò de proprio dotavi, cum nupsit cum Domino Ioanne de Pontevitreo; idcircò ego medietatem dictarum summarum pecuniarum do et lego, quantum ad me pertinet, vel mihi debentur, Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Donis in Avinione, et Ecclesiæ Beatæ Marthæ in Tarascon, æquis portionibus ad reparationem earum, salvis donationibus factis per dictam Neptem de certâ parte Capellæ meæ Geben. recommendans quoad hoc executionem meam Dominæ meæ Reginæ et Regi, et Universitatis studii Avenionensis, in qua, licèt immeritus, fui Doctor, et hoc legatum volo cedere pro anniversariis in illis Ecclesiis pro me faciendis, de quibus infrà dicam, unà cum debito regis, si quid possit haberi: eo tamen casu quo Capitulum vel Præ-

positus Beatæ Mariæ de Donis, aliquid aliud ratione Prioratûs Cartedonis vel alias ab executione meâ peteret vel molestaret, istud legatum, et quidquid eis relinquo, revoco et adimo, et volo quod secundum justitiam Ecclesiæ Capitulo et Præposito satisfiat. Item lego Cœlestinis Avinionens. omnia in quibus Camera Apostolica mihi tenetur pro toto tempore Domini Petri de Luna, et Domini Clementis, cujus anima requiescat, tam pro recuperatione pontis Sorgiæ, quàm pro mutuis eis factis et alias, quorum documenta sunt in Camerâ Apostolica, et apud me in Avinione. Item quingentos florenos mihi assignatos per Cameram pro mutuo facto Domino tunc Papæ Johanni super Collectore Geben. et quadringenta florenos mihi debitos per Franciscum de Castellione, cujus instrumentum recepit Dominus Ferrucus, tunc Cubicularius meus Canonicus Antissioderensis ; lego pauperibus puellis maritandis, oriundis de Comitatu Gebenn. nominandis per Dominam meam Ducissam Sabaudiæ quam super hoc facio executricem, et recommendo Domino meo Duci Sabaudiæ, totam executionem et factum Capellæ meæ Geben. eum et Successores suos constituens ipsius Capellæ perpetuum Protectorem et Conservatorem, et volo quod ibidem oretur pro ipsis, et maxime pro Domino Duce moderno. Item volo quod duo Nepotes mei, videlicet Hugo Episcopus Vazionensis, et Franciscus Abbas Sancti Eugendi, si velint ibidem sepeliri, habeant bonum locum, et consimiliter fiat de Neptibus meis..... Item si in Parochia Annessii veteris, vel alibi sint aliquæ puellæ decem annorum et ultrà, maritandæ vel viduæ de genere meo usque ad quintum gradum inclusivè, dentur cuilibet puellæ viginti quinque floreni, et viduæ decem. Item quia dedi satis Ecclesiæ prædictæ Annessii veteris, complevi partem Ecclesiæ prædictæ; ideò rogo quod Curatus teneatur facere singulis mensibus in principio mensis unam Missam de Defunctis pro me et parentibus meis, et in diebus Dominicis teneatur facere commemorationem pro me ad portellam, ut est moris, et detur sibi ultrà aliquid pro emendis aliquibus redditibus.

Item volo esse per triennium Confrater in omnibus Parochiis Civitatis Geben. et quod scilicet pro tribus annis bladum solvatur earum Confratriis, sicut alii confratres solvunt. Item cum Dominus Joannes tunc Papa qui pro facto Romanæ Ecclesiæ in multis pecuniarum summis mihi tenebatur, generosè mihi concessit, annatam primam omnium Beneficiorum meorum post mortem meam, lego et volo quod media pars dictarum annatarum detur cuilibet Beneficiorum, de quibus solvetur dicta annata pro emendis vestimentis Sacerdotalibus et libris necessariis vel reparationibus ibidem faciendis; sic tamen et cum hac conditione, quod Successores in dictis Beneficiis non possint aliquid petere ab executione mea pro reparationibus ibidem faciendis, quia ut plurimum bene reparavi omnia mea Beneficia, alioquin fiant reparationes de summa dicti Legati, et volo in vestimentis et libris prædictis ponantur arma mea, et in singulis dictorum Beneficiorum, quibus lego dictam medietatem annatæ mihi concessæ, facio Executores con plenâ potestate et liberâ sine revocatione aliorum infrà scriptorum, Parochianos eorum, vel Priores Confratriæ principalis, si qua fiat in dicto loco. Et intelligo Legatum hujusmodi facere de illis omnibus quæ continentur in bullis prædictæ gratiæ et donationis mihi factæ, sive sint pensiones vel feuda Beneficiorum, vel commendæ Ecclesiæ Arelatensis. Item volo quod, si *completis* supradictis et infrà scriptis restarent multæ pecuniæ secundum tempus quo moriar, dictæ pecuniæ distribuantur in fundando novis Conventibus Mendicantium in dicto Gebennensio, vel ubicunque Domino meo Duci Sabaudiæ placuerit in terris suis ultramontanis. Item volo quod de vassella quam habebo tempore mortis, recipiantur ducentæ marchæ, de quibus fiant Calices qui dentur pauperibus Ecclesiis Diœces. Geben. et Lausan. Item volo quod statim post provisionem et emptionem anniversariorum fiendorum, ut infrà dicam, in Cluniaco, Cistercio, Sto. Antonio, et Carthus. et Arelatens. Ecclesiis, antequam pecuniæ, et bona mea alia in alios usus expendantur, provideatur quod Abbas Conven-

tûs Savigniaci, et Prior Conventûs Tallioriarum sint contenti de permutatione facta cum dicta Capella mea Gebenn. de grangiis Luliaci et *de Archant*, sicque dicta Capella remaneat in securo, licèt Papa pro majori securitate confirmavit, videtur sufficiens pro futuro. Item lego Cœlestinis Avenionens. ad opus Capellæ meæ ibidem constructæ domum meam sitam juxtà libratam meam in Avinione, quæ fuit Episcopi Regens. cum suis pertinentiis et adjunctis, et domum meam de Interaquis cum omnibus juribus suis, suis jurisdictionibus et pertinentiis, et piscariâ, et aliis possessionibus in dicto territorio, vel...... consistentibus, quæ fuerint dicti Episcopi, et cum conditione, quod tempore mortis æstimentur quantum possunt valere in redditibus vel loqueriis, et quod pro singulis triginta flor. annuis, fundetur locus unius fratris, et una sella fiat ibidem, quæ sellæ nominentur et super portis scribatur, Sella Cardinalis Ostiensis, dicti Vivariensis, qui Fratres in illis dormientes rogent Deum pro animâ meâ, et animâ ipsius Episcopi, et quod de hoc advisentur Fratres, quando sellam mutabunt, dicendo quod tenentur rogare pro Fundatore, ut suprà. Volo tamen quod Dominus Christinus præpositus Regens. possit inhabitare, quamdiù placuerit, gratis sine loquerio dictam domum legatam quæ est juxtà libratam meam, et Executores mei qui erunt in illa domo, per totum primum annum debeant, si velint, remanere. Item volo quod in dictâ Ecclesiâ Cœlestinorum fiat vel compleatur cruciata, seu volta lapidea una cum testudine, sicut aliæ ibi factæ, sicque incipiat in portâ à parte Cimiterii, et protendatur usque ad aliam portam Ecclesiæ secundum formam de quâ jam est cum Magistris conventum. Volo tamen quod dicti Cœlestini teneantur facere anniversaria mea singulis mensibus, unum tam prò rebus eis jam donatis, quàm pro legatis, quàm ratione dictæ cruciatæ et expensarum ejus, in quo anniversario teneantur dicere Vesperas, Matutinum, et Missam solemnes, primâ, secundâ, vel tertiâ die cujuslibet mensis, cum unâ collectâ speciali, primo pro Defunctis prout fit in aliis locis ubi meæ

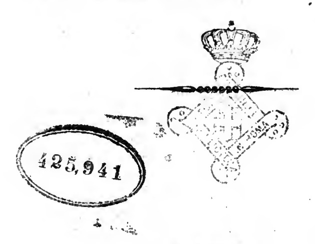
anniversaria sunt fundata. Item lego omnes libros meos qui reperientur in Avinione, notatos ad cantum et servitium divinum, pro Capella vel Ecclesia, et missale meum notatum, et breviarium meum notatum, Ecclesiæ Beatæ Marthæ in Tarrascone, et in eis ponantur arma mea, et in eis scribatur quod dedi. Item volo quod executores mei tradant Fratribus Dominicis Sepulchri de Annessiaco quadringentos florenos, et Collegio seu Ecclesiæ Beatæ Mariæ Annesc. totidem, et ducentos Monialibus sanctæ Catharinæ de Monte, sicque emantur de eis in singulis dictarum Ecclesiarum redditus pro quibus teneantur singuli facere in principio cujuslibet mensis Missam solemnem pro me et omnibus defunctis, et antequam eis tradantur pecuniæ, se ad hoc debeant obligare, et interim deponantur. Item quoniam Camera Apost. mihi tenetur in viginti septem millibus florenorum ex mutuo ei facto ad utilitatem Romanæ Ecclesiæ pro recuperatione civitatis Roman. a Rege Ludovico, et Bononiæ rebellantis tempore Domini Joannis vigesimi tertii sic tunc dicti prout constat per bullas ipsius et computum cum Camera; lego mediam partem illorum viginti septem millium floren. Capitulo Ecclesiæ Gebenn. et monasteriis seu Abbatibus et Conventibus sancti Antonii Viennensis, et sancti Eugendi æquis portionibus ultrà illa quæ eis dedi, aliâ mediâ parte apud hæredes remanente. Item volo quod nulli tradatur aliquid emptum de bonis meis, nisi incontinenti emptor, quicunque fit, satisfaciat de pretio justo, quascunque emptiones promitterent citò solvere; volo tamen quod in emendo executores præferantur, et volo etiam quod executores tempore mortis existentes possint, aliis non expectatis, cum plena potestate disponere et administrare, et interpretari voluntatem, dum tamen omnes vel duæ partes consentiant. Item lego cuilibet cubiculario meo præsenti tempore mortis, unam vestem vel mantellum vel capam secundum qualitatem eorum et longioris servitii, et Alziosio barbitonsori meo quinquaginta floren. et fratri Joanni confessori alios quinquaginta de camera et cuilibet Camerario præsentium viginti flor. et reli-

quæ parvæ vestes dentur pauperibus Præsbyteris vel familiaribus non beneficiatis vel pauperibus. Reliqua verò sive sint vestes, sive capæ boni valoris vel alia, vendantur ; sicque omnes capellæ sive vestimenta Sacerdotalia non legata de serico integra ubicunque sint, dividantur per medium, sicque executores tradant mediam partem hæredibus et alia media pars vendatur sicut reliqua bona prout executoribus videbitur faciendum pro complendo executionem. Item volo quod in Ecclesia Arelatensi, sancti Marcelli Cabilon. Tallueriar. et sancti Victoris detur una capella integra, vel compleatur, si dicta vestimenta à me vivente non habuerint. Item volo quod ubicunque ordinata et empta fuerunt anniversaria mea, detur unus bonus pannus aureus cum armis meis, si priùs me vivente datus non fuerit prout suprà ordinavi. Item quia tria millia florenorum de camera quæ mutuavi Serenissimo Principi Domino Regi Ludovico Patri præsentis Regis Ludovici realiter Bononiæ, et ibidem pro ipso tamquam fidejussor solvi quatuor millia ; lego de illis Ecclesiæ Arelatensi mille, et Avenionensi mille pro duobus anniversariis fiendis in singulis earum quolibet mense sicut fit in Vivario pro me, et quod de aliis mille consimiliter fiat in Ecclesia Beatæ Mariæ Marthæ in Tarascone cui dedi mille de tribus illis millibus, et aliqua alia pro reparatione Ecclesiæ ad finem quod ibi fierent dicta anniversaria, et de eis emantur redditus. Invoquans Deum et Angelos ejus, et Beatam Mariam, et conquerens, si ipse modernus Rex Ludovicus, vel Domina mea Regina ejus mater nolint solvere saltem dicta duo millia vel differant, cum in Regis maximâ necessitate Bononiæ tradideram, recommendans illustribus Principibus ducibus Burgundiæ et Sabaudiæ totam executionem meam, et maximè quod velint scribere dicto Regi quod solvat dicta tria millia ; et quod etiam scribant et requirant Papam et Collegium quod meæ executioni satisfiat de dictis viginti septem millibus florenis de camera, mutuatis per me dicto Domino Joanni quondam Papæ pro recuperatione terrarum Ecclesiæ prout suprà dixi et continetur in bullis. Item volo quod

tempore mortis emantur redditus pro faciendo anniversarium, sicut fiunt alia anniversaria mea, in magna Chartusia, in Sto. Antonio, Viennensi, in Cluniaco, et in Cistercio, et in Arelate, et istud fiat de primis. Et quia hæredis institutio caput est..... hæredes mihi instituo et ore proprio nomino Archipræsbyterum et Capellanos Capellæ meæ in Gebennis per me constructæ et hoc nomine dictæ Capellæ, et non ut singulares personas et Conventum Fratrum Prædicat. per me auctoritate Apostolicâ fundatum et erectum in Annessiaco Diœces. Gebenn. æquis portionibus cum modis et conditionibus infrà scriptis, videlicet quod singulis diebus teneantur dicere in qualibet dictarum Ecclesiarum, scilicet servitores capellæ et Fratres dicti Conventûs unam altam vel bassam missam pro me de defunctis cum speciali collecta. Item dicti Capellani teneantur servare illa quæ in instrumento fundationis continentur; et illa omnia quæ in isto meo testamento ordinavi, et si contra venirent instituo mihi loco illorum, hæredes de eorum parte in qua eos cohæredes institui pauperes Christi in ducatu Sabaudiæ. Prædicta autem omnia quæ sunt multa et magna; poterunt fieri in curia si ibi moriar, et quæ ibi facienda fuerint de iis quæ ibi apud me reperientur, alia verò fiant de dimissis in Avinione et alibi, et de arreragiis et debitis meis quæ specialiùs declarabuntur, in libris inventariorum quæ de rebus et bonis meis feci, et etiam per relationem D. *Joannis* de Nemoribus et eorum qui tempore mortis, ipsas res gubernabunt. Item volo quod si ex bonis hæreditatis et executionis meæ quam ante omnia volo compleri et præferri, solutis legatis de quibus non volo quod aliqua quarta detrahatur, perveniat ad dictam capellam meam Gebenn. quam jam sufficienter dotavi, tanquam ad hæredes vel aliàs...... de residuo quod ad dictam capellam pervenerit, emantur alii redditus et addantur in dicta capella Præsbyteri et Capellani jam, sive prout infrà voluntas est mea..:.............. attingat in anno ad plus viginti quinque vel triginta floren. pro quolibet Capellano in distributionibus residentium duntaxat,

non obstante quocunque contrario privilegio Apostolico et pro quolibet Clerico sex Clericorum decem floren. et quod nullus Canonicus Gebennensis possit simul tenere canonicatum et præbendam in dicta Ecclesia et capellaniam cum dicta capella, sed unum assequendo, alio ipso facto privetur. Illud verò quod habebunt tàm de hæreditate prædicta, quàm de unionibus per me impetratis sic disponatur: scilicet quod pro quibuslibet viginti quinque vel triginta floren. residualibus quæ eis obvenient ultrà dotem prædictam addatur unus Capellanus ad numerum aliorum, et aliqui Clerici, et eligantur per illos ad quos spectat eligere secundùm formam fundationis primævæ, cui quoad electionem Archipræsbyteri et Præsbyterorum non intendo derogasse, nec volo derogari, nec volo quod aliquis Præsbyter, vel Clericus capellæ habeat aliquid in portatis de capella, vel ejus redditibus, sed inter servientes et residentes, in earum distributiones omnes redditus distribuantur et quertantur, quocunque indulto etiam Apostolico non obstante. Et casu quo aliquis eorum uti niteretur de habendo aliquid in portatis, eo ipso sit privatus capellaniatu et capellâ, et Dominus Dux Sabaudiæ possit alium præsentare et nominare. Volens insuper quod pecuniæ quæcunque quæ habebuntur de bonis meis quæ dictæ capellæ tanquam ad hæredes advenient, ed debebuntur, non tradantur dictis capellanis, sed deponantur in aliquo loco secreto, vel thesauro communi Canonicorum Ecclesiæ Gebennen., donec emantur securi redditus pro præmissis complendis. Et consimiliter volo quod pars hæreditatis quæ ad dictum Conventum deveniet, convertatur in complendo dictum Conventum tàm in ædificiis, libris, ornamentis, vestimentis et aliis necessariis pro uno bono et notabili Conventu, et illud quod supererit, convertatur in fundando alium, vel alios Conventus in terrâ dicti D. mei Ducis prout suprà dictum est..... Executores autem majores ipsius testamenti facio, nomino, et constituo Reverendos in Christo Patres..... Dominos de Ursinis Venetiarum seniorem Sti. Marci, de Saxo, de Flisco et de Co-

mite sanctæ Rom. Eccles. Cardinales et R. Patrem D. Joannem Patriarcham Constantinopolitanum, et D. Franciscum Archiepiscopum Narbonensem, et D. nostri Papæ Camerarium, vel in absentia Camerarii, Ludovicum Episcopum Vicecamerarium, quibus omnibus executionem et dictam capellam meam specialiter recommitto. Minores verò executores pro laborando in facto executionis, quia sciunt melius facta mea particularia, facio et nomino Hugonem Episcopum Vasionen. D. Paulum Episc. Massilien. Franciscum Abbatem Monasterii Sti. Eugendi..... Revoco etiam et annullo quamcunque conventionem vel ordinationem factam super electionem Archipræsbyteri dictæ capellæ meæ, nisi quatenus in fundatione posteà confirmatâ per D. nostrum Papam Martinum quintum continetur; cum in præjudicium dictæ confirmationis fieri non potuit nec debuit..... Datum et actum Romæ in Ecclesia SS. Sylvestri et Martini in Montibus; ubi pro tunc dictus D. Testator suam faciebat mansionem præsentibus...... Et me Jacobo Bailini Clerico Aurelianen. Diœces. publico Apostolica auctoritate Notario..... Et ego Radulphus Joannis Clericus Maclomen. Diœces. publicus Apost. auctor. Notarius, etc.



AVEC PERMISSION.

TABLE DES MATIÈRES


MAG
425,941





